



service public d'eau potable

Syndicat de l'Eau du Morbihan
27 rue de Luscanen – CS 72011
56001 VANNES Cedex

SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE



réservoirs
de distribution



réseaux de
distribution



branchements

Exercice 2014

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'eau potable
pour l'exercice présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code
Général des Collectivités Territoriales**

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Modes de gestion du service	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	11
1.4.	Nombre d'abonnés.....	12
1.5.	Eaux traitées.....	13
1.5.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 2013 :	13
1.5.2.	Volumes mis en distribution au cours de l'exercice	14
1.5.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	15
1.5.4.	Autres volumes.....	17
1.6.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	18
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	19
2.1.	Modalités de tarification.....	19
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	21
2.3.	Recettes.....	25
3.	Indicateurs de performance	28
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	28
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2b)	31
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	32
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	32
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	35
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	36
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	36
3.4.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	38
3.5.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	39
3.6.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	39
3.7.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	40
3.8.	Taux de réclamations (P155.1).....	41
4.	Financement des investissements.....	42
4.1.	Branchements en plomb.....	42
4.2.	Montants financiers	42
4.3.	État de la dette du service	44
4.4.	Amortissements	44
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux et projets à l'étude	44
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	46
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)	46
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	46
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	47

ANNEXES

Annexe 1 : Structure budgétaire

Annexe 2 : Tarifs au 1/1/15 et au 1/1/14

Annexe 3 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2b) en détail

Annexe 4 : Liste des marchés Distribution notifiés en 2014

Annexe 5 : Notice d'information de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) - 2014

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau :

Communal

Intercommunal

- Nom de la collectivité : syndicat de l'Eau du Morbihan
- Caractéristiques : Eau du Morbihan est un syndicat mixte qui s'est vu transférer par ses membres les compétences obligatoires : Production et Transport de l'eau potable au 1^{er} janvier 2012, ainsi que la compétence optionnelle : **Distribution**. Ces évolutions de compétences sont accompagnées de modifications statutaires entérinées par un arrêté préfectoral du 22 juillet 2011 modifié.
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Production ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Compétences obligatoires faisant l'objet d'un autre rapport sur le prix et la qualité du service

- Composition et organisation (au 31 décembre 2014) : Eau du Morbihan est composé de 98 membres dont 10 syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable, 4 communautés de communes et 84 communes. Le syndicat exerce ainsi les compétences Production et Transport de l'eau potable sur **232 communes** et la compétence optionnelle **Distribution** sur **115 communes**. Une modification statutaire a été menée courant 2014 pour mettre à jour la composition des membres (cf. *arrêté préfectoral du 10 décembre 2014*) :
 - Retrait de la communauté de communes de Plouay, du Scorff au Blavet (en raison de la fusion avec Lorient agglomération) ;
 - Dissolution du syndicat mixte Auray-Belz-Quiberon et substitution par la communauté de communes de Auray-Quiberon Terre Atlantique ;
 - Dissolution des SIAEP de Mauron, Ploërmel et La Trinité-Porhoët et création simultanée du SIAEP de Brocéliande ;
 - Modification des statuts du SIAEP de la Basse Vallée de l'Oust ;
 - Dissolution du syndicat de La Roche Bernard.

Par ailleurs, en 2014, le syndicat est organisé en 16 collèges territoriaux, instances de concertation et d'information pour l'exercice des compétences partagées ou entièrement transférées au syndicat.

La carte ci-après permet d'illustrer l'organisation du syndicat de l'Eau du Morbihan (**situation jusqu'au 31 décembre 2014**).

Le périmètre du syndicat au titre des compétences obligatoires Production – Transport correspond au territoire « coloré » (toutes les couleurs confondues). Seul le territoire coloré en bleu concerne la compétence optionnelle Distribution.



A signaler toutefois : la composition des membres de Eau du Morbihan a évolué au 1^{er} janvier 2015 de la façon suivante :

- Dissolution du SIAEP de la région d'Hennebont – Port-Louis, ayant décidé de transférer la compétence optionnelle Distribution à Eau du Morbihan,
- Transfert de la compétence eau potable sur le secteur de Trévidel-Malpignon de Kervignac à Eau du Morbihan.

Cette évolution a un impact sur le nombre de communes sur lesquelles Eau du Morbihan exerce la compétence optionnelle Distribution, soit **120 communes**.

- Existence d'une CCSP Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui Non

En application des règles régissant les transferts de compétences, les règlements de service des syndicats primaires sont restés en vigueur et ont été automatiquement repris par Eau du Morbihan au 1^{er} janvier 2012. Pour autant, par délibération du comité syndical en date du 14 décembre 2012, les règlements de service ont été complétés et mis à jour pour prendre en compte les dispositions réglementaires récentes. Ils sont annexés progressivement aux avenants contractés.

1.2. Modes de gestion du service



- Le service est exploité en régie
 régie intéressée
 gérance
 marché de prestation de services
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

Conformément au Code Général des Collectivité Territoriales et à l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2011 portant sur la modification des statuts du syndicat départemental de l'eau du Morbihan, le principe de substitution a été appliqué pour les contrats de marchés publics de services et de délégation de service public. Ainsi, les contrats d'exploitation en vigueur au 1^{er} janvier 2012 ont été transférés à Eau du Morbihan. Pour les contrats transférés dans leur intégralité à Eau du Morbihan, des avenants ont été signés afin de distinguer les éléments propres à la compétence Production-Transport et à la compétence Distribution.

Bilan des contrats d'exploitation transférés à Eau du Morbihan dans leur intégralité :

Contrats transférés à Eau du Morbihan dans leur intégralité (compétence optionnelle exercée par Eau du Morbihan)	
Nombre d'affermages	12
Nombre de marchés de services	8

La liste détaillée ci-après indique les mentions suivantes pour chaque périmètre initial :

- La nouvelle appellation relative à chaque périmètre initial sous le libellé « périmètre »
- Nature du contrat d'exploitation
- Nom du délégataire ou du prestataire
- Date de début de contrat
- Date de fin de contrat initial ou date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant)
- Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat
- Numéro et date d'avenant actant du transfert à Eau du Morbihan
- Nombre d'avenants depuis le 1^{er} janvier 2014 et nature des avenants (en dehors des avenants de transfert)

Le libellé « périmètre » permet d'identifier le secteur géographique concerné par un même contrat d'exploitation en rattachant le découpage en collège territorial (CT).

Vie des contrats sur le territoire d'Eau du Morbihan Production et Distribution - 2014

Périmètre où Eau du Morbihan exerce désormais la compétence totale eau potable

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat	Avenant transfert		Avenants depuis le 1er/01/2014		
							N°	date visa	N°	date visa	objet
CT Blavet Evel / Baud	affermage	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	3	1	17/02/12	3	29/04/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de révision.
CT Blavet Evel / Moustoir	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	2	1	17/02/12			
CT Blavet Evel / Locminé	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	2	2	08/02/12			
CT Auray-Belle Ile / CCBI	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	5	3	08/02/12	5	11/03/15	Intégrer l'UP Antoureau, adapter modalités financières, arrêter l'unité dessalement, annexer le RS
CT Ellé-Inam / Ellé	affermage	SAUR	01/01/2008	12	31/12/2019	2	1	08/02/12	2	30/01/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de révision et RS annexé.
CT Ellé-Inam / Gourin	affermage	SAUR	01/01/2008	7	31/12/2014	2	1	08/02/12			
CT Ellé-Inam / Guisriff	affermage	LYONNAISE DES EAUX (désormais Suez Environnement)	01/01/2007	12	31/12/2018	2	1	29/02/12	2	29/04/15	Mettre à niveau UP Cadigné, prendre en compte l'augmentation de la consommation industrielle, améliorer le rendement du réseau, retirer la vérification des poteaux incendie, changer le régime de TVA, actualiser les tarifs et les indices

Envoyé en préfecture le 07/07/2015
 Reçu en préfecture le 07/07/2015
 Affiché le 07/07/2015
 ID: 1565550192-20150626-DS_2015_041-DE

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat	Avenant transfert		Avenants depuis le 1er/01/2014		
							N°	date visa	N°	date visa	objet
CT Ellé-Inam / Le Saint	affermage	LYONNAISE DES EAUX (désormais Suez Environnement)	01/01/2008	12	31/12/2019	2	1	12/03/12	2	29/04/15	Améliorer le rendement du réseau, changer le régime de TVA et actualiser les tarifs et les indices.
CT Scorff amont / Guémené	affermage	LYONNAISE DES EAUX (désormais Suez Environnement)	01/01/2012	10	31/12/2021	2	1	05/04/12	2	29/04/15	Mettre à niveau l'UP La Plaisance, améliorer le rendement du réseau en renforçant la sectorisation, réaliser une modélisation informatique, améliorer la qualité de l'eau, changer le régime de TVA, actualiser les tarifs et les indices.
CT Oust Moyen / CC Josselin	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	2	1	08/02/12	2	30/01/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de révision et RS annexé.
CT Oust moyen / Réguiny	affermage	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	3	1	17/02/12	3	29/04/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de révision.
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	1	1	08/02/12			
CT Oust aval / BVO	affermage	SAUR	01/01/2008	15	31/12/2022	3	1	08/02/12	3	30/01/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de révision et RS annexé.

Envoyé en préfecture le 02/07/2015
 Reçu en préfecture le 02/07/2015
 Affiché le 02/07/2015
 D : 056-25540172_2015-06-18_2015_041-DE

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat	Avenant transfert		Avenants depuis le 1er/01/2014		
							N°	date visa	N°	date visa	objet
CT Oust aval / Roc Saint André	affermage	SAUR	01/01/2008	12	31/12/2019	2	1	08/02/12	2	30/01/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de révision et RS annexé.
CT Oust aval / Sérent-Lizio	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	3	1	08/02/12	3	30/01/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de révision et RS annexé.
CT Aff / Guer	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	2	1	08/02/12			
CT Aff / SIAEP Carentoir	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	1	1	08/02/12			
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	2	1	08/02/12	2	03/09/14	Intégrer la nouvelle UP Gué Blandin en lieu et place de l'ancienne.
CT Muzillac / Muzillac	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	5	3	08/02/12	5	26/11/14	Mettre en place le télélevé.
CT Muzillac / La Roche Bernard	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	1	1	08/02/12			

Périmètre où Eau du Morbihan exerce désormais la compétence totale eau potable

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UP : Unité de production

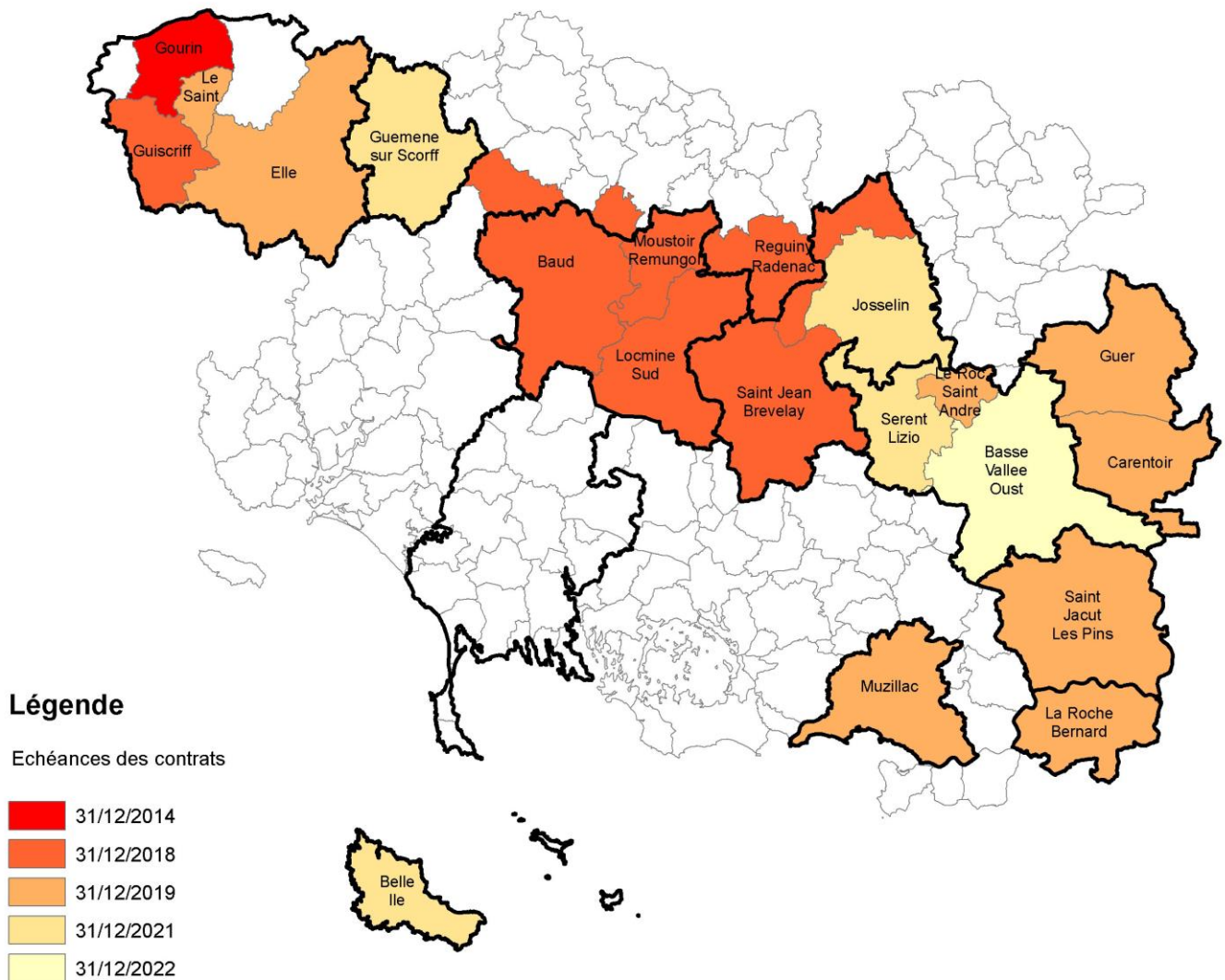
RS : Règlement de service

Envoyé en préfecture le 02/07/2015
 Reçu en préfecture le 02/07/2015
 Affiché le
 ID : 056-255601072-20150626-CS_2015_041-DE

A signaler : une procédure de consultation a été menée courant 2014 en distribution, compte-tenu de l'échéance du contrat d'exploitation.

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin
CT Ellé-Inam / Gourin Distribution	affermage	STGS	01/01/2015	5	31/12/2019

Echéance des contrats sur le périmètre Distribution (état au 01/01/2014)



Légende

Echéances des contrats

- 31/12/2014
- 31/12/2018
- 31/12/2019
- 31/12/2021
- 31/12/2022

Les prestations confiées aux exploitants dans le cadre de leur(s) contrat(s) sont les suivantes, au titre de la compétence optionnelle Distribution :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances des clients
Mise en service	des branchements
Entretien	de la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, du génie civil
Renouvellement	des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	maintenance des ascenseurs de réservoirs

Eau du Morbihan prend en charge :

Renouvellement de la voirie, des branchements, des canalisations, du génie civil

Les exploitants et Eau du Morbihan peuvent agir sur des équipements différents pour un même ouvrage.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Les chiffres sont établis à partir des enquêtes INSEE.

Périmètre de Eau du Morbihan (en habitants)	Population INSEE 2014	Population DGF 2014
Au titre de la compétence Distribution	177 493	205 189

(Source : population INSEE mise à jour en décembre 2014 + population DGF 2011 pour la part des résidences secondaires)

Le service public d'eau potable dessert **205 189 habitants au 31/12/2014**.

1.4. Nombre d'abonnés



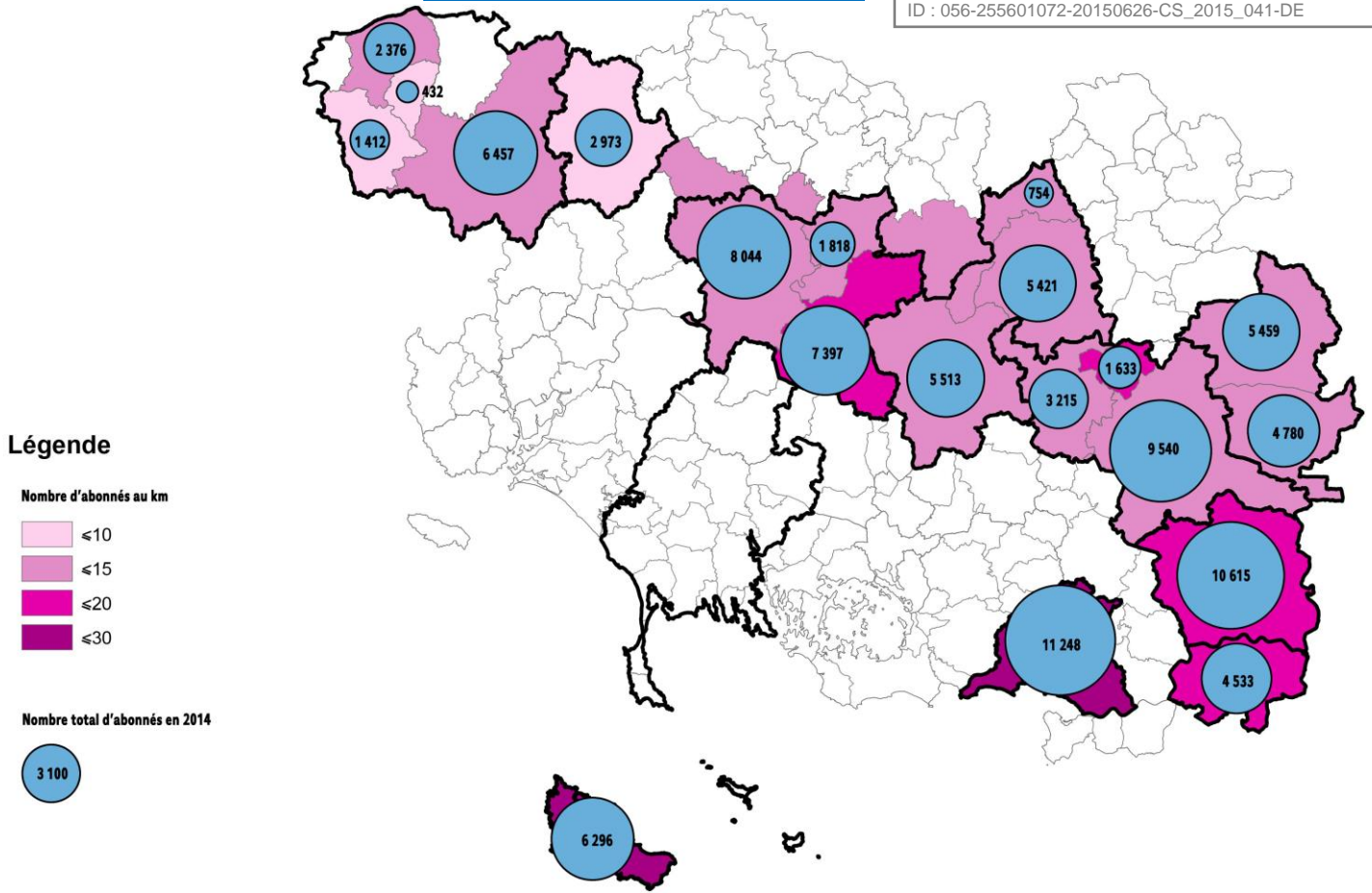
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **99 916 abonnés au 31/12/2014**.

La répartition des abonnés par périmètre est la suivante :

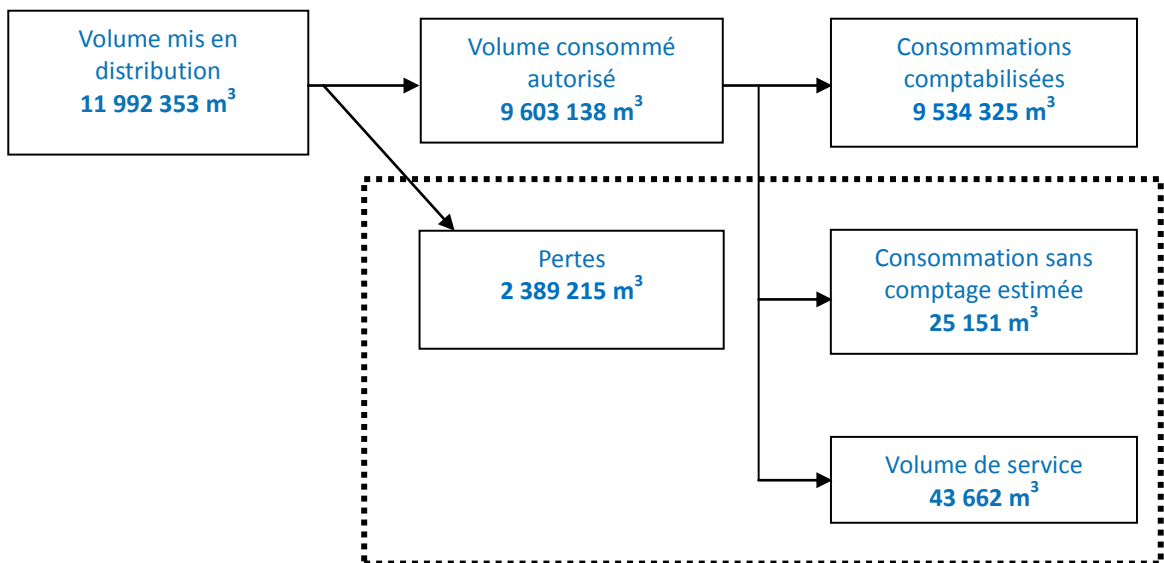
Périmètre	Nombre d'abonnés domestiques	Nombre d'abonnés non domestiques	Nombre total d'abonnés 2014	Nombre total d'abonnés 2013	Variation 2014/2013	Nombre d'abonnés /km
CT Auray-Belle Ile / CCBI	6 296	0	6 296	6 251	1%	27
CT Oust Moyen / CC Josselin	5 418	3	5 421	5 368	1%	14
CT Ellé-Inam / Gourin	2 373	3	2 376	2 371	0%	14
CT Ellé-Inam / Guiscriff	1 411	1	1 412	1 408	0%	8
CT Ellé-Inam / Le Saint	432	0	432	436	-1%	7
CT Oust aval / Sérent-Lizio	3 213	2	3 215	3 187	1%	13
CT Blavet Evel / Baud	8 041	3	8 044	7 979	1%	14
CT Scorff amont / Guémené	2 972	1	2 973	3 017	-1%	9
CT Ellé-Inam / Ellé	6 454	3	6 457	6 462	0%	11
CT Oust aval / BVO	9 537	3	9 540	9 453	1%	15
CT Aff / SIAEP Carentoir	4 774	6	4 780	4 765	0%	15
CT Muzillac / Muzillac	11 248	0	11 248	11 068	2%	29
CT Muzillac / La Roche Bernard	4 533	0	4 533	4 504	1%	19
CT Blavet Evel / Moustoir	1 815	3	1 818	1 808	1%	11
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	10 613	2	10 615	10 428	2%	16
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	5 508	5	5 513	5 470	1%	11
CT Aff / Guer	5 458	1	5 459	5 372	2%	15
CT Blavet Evel / Locminé	7 391	6	7 397	7 326	1%	16
CT Oust aval / Roc Saint André	1 633	0	1 633	1 611	1%	19
CT Oust moyen / Réguiny	754	0	754	748	1%	12
TOTAL	99 874	42	99 916	99 032	1%	15

Nombre d'abonnés et densité en 2014



1.5. Eaux traitées

1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 2014 :



1.5.2. *Volumes mis en distribution au cours de l'exercice*

Périmètre	Volume mis en distribution (en m ³)
CT Auray-Belle Ile / CCBI	469 795
CT Oust Moyen / CC Josselin	680 735
CT Ellé-Inam / Gourin	303 745
CT Ellé-Inam / Guiscriff	261 609
CT Ellé-Inam / Le Saint	52 119
CT Oust aval / Sérent-Lizio	391 538
CT Blavet Evel / Baud	887 783
CT Scorff amont / Guémené	252 120
CT Ellé-Inam / Ellé	667 488
CT Oust aval / BVO	1 033 941
CT Aff / SIAEP Carentoir	627 733
CT Muzillac / Muzillac	940 327
CT Muzillac / La Roche Bernard	378 849
CT Blavet Evel / Moustoir	340 900
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	1 016 336
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	869 061
CT Aff / Guer	725 202
CT Blavet Evel / Locminé	1 589 892
CT Oust aval / Roc Saint André	205 893
CT Oust moyen / Réguieny	297 287
TOTAL	11 992 353

1.5.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques

Périmètre	Volume domestique 2014 (en m ³)	Volume non domestique 2014 (en m ³)	Volume total 2014 (en m ³)	Volume total 2013 (en m ³)	Variation 2014/2013
CT Auray-Belle Ile / CCBI	411 736	0	411 736	392 664	5%
CT Oust Moyen / CC Josselin	538 922	12 138	551 060	488 458	13%
CT Ellé-Inam / Gourin	195 102	78 399	273 501	294 304	-7%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	87 900	141 446	229 346	195 129	18%
CT Ellé-Inam / Le Saint	46 133	0	46 133	40 455	14%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	319 177	178	319 355	307 066	4%
CT Blavet Evel / Baud	727 890	8 446	736 336	718 742	2%
CT Scorff amont / Guémené	193 445	12 860	206 305	210 647	-2%
CT Ellé-Inam / Ellé	464 233	90 016	554 249	514 825	8%
CT Oust aval / BVO	784 192	10 454	794 646	859 610	-8%
CT Aff / SIAEP Carentoir	363 720	125 148	488 868	495 475	-1%
CT Muzillac / Muzillac	735 077	0	735 077	742 979	-1%
CT Muzillac / La Roche Bernard	320 610	0	320 610	320 275	0%
CT Blavet Evel / Moustoir	183 101	14 429	197 530	188 563	5%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	771 229	18 048	789 277	833 509	-5%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	411 413	318 942	730 355	721 256	1%
CT Aff / Guer	572 497	410	572 907	576 663	-1%
CT Blavet Evel / Locminé	671 011	706 931	1 377 942	1 361 493	1%
CT Oust aval / Roc Saint André	146 929	0	146 929	146 829	0%
CT Oust moyen / Réguiny	52 163	0	52 163	54 611	-4%
TOTAL	7 996 480	1 537 845	9 534 325	9 463 553	1%

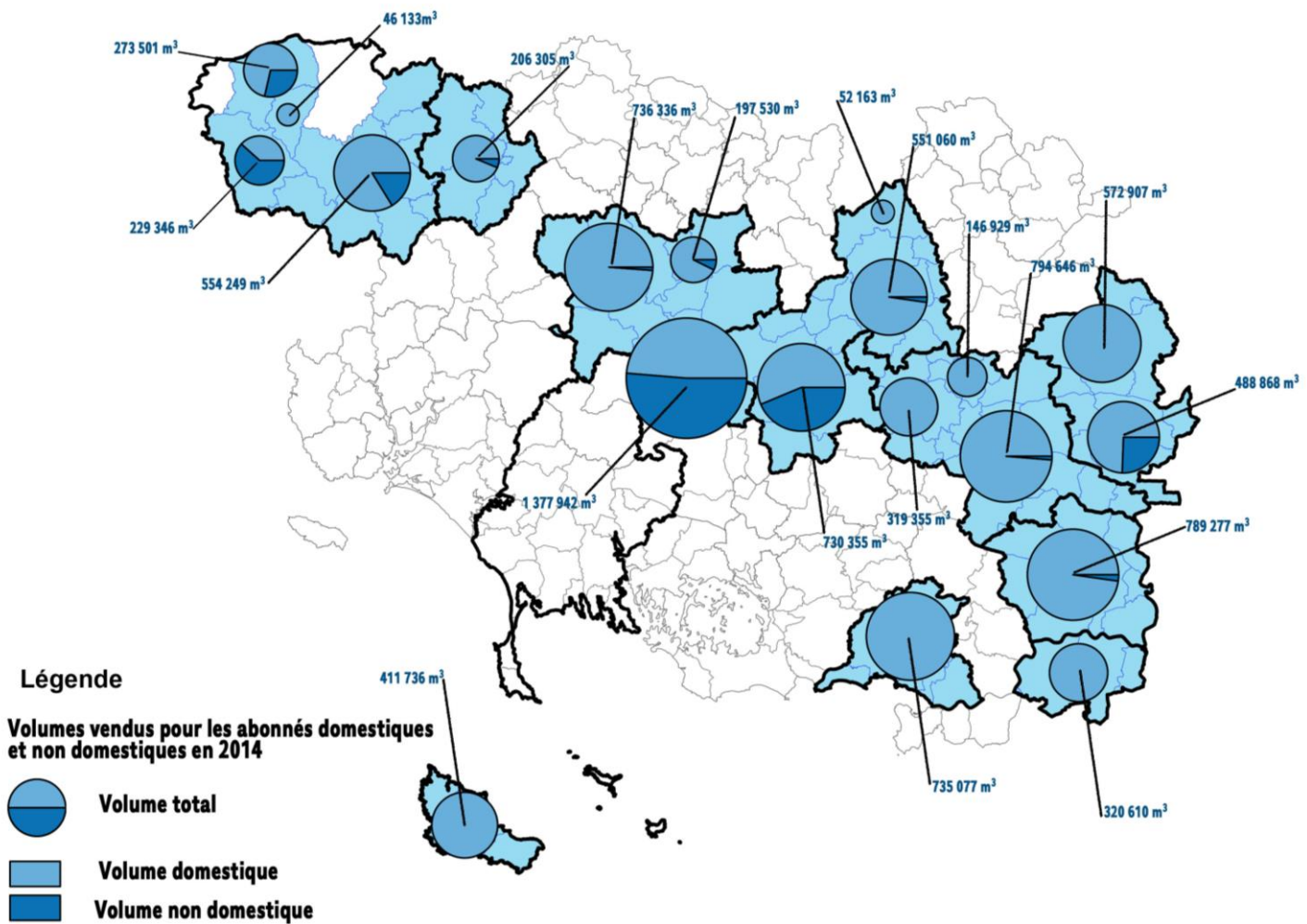
Commentaires :

Globalement, le **volume vendu aux abonnés reste stable** par rapport à 2013.

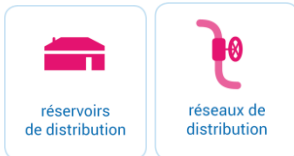
On peut toutefois observer sur le périmètre :

- CT Oust aval / BVO, une baisse de la consommation expliquée majoritairement par l'arrêt définitif de l'industriel Doux ;
- CT Ellé-Inam / Gourin, une baisse de la consommation de l'industriel Ardo (avec toutefois un niveau supérieur à 2012) ;
- CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut, une baisse de la consommation ;
- CT Oust Moyen / CC Josselin, une augmentation globale de la consommation, accentuée par l'augmentation de la consommation des industriels Gad SAS et SAS Charcuteries Gourmandes ;
- CT Ellé-Inam / Ellé, une augmentation de la consommation de l'industriel Conserverie Morbihannaise ;
- CT Ellé-Inam / Guisriff, une augmentation de la consommation de l'industriel Keranna.

Volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques en 2014



1.5.4. Autres volumes



Les volumes exposés dans cette partie sont : les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau. Les volumes consommés sans comptage représentent les volumes utilisés par les essais des poteaux et bornes d'incendie. Les volumes de service du réseau concernent les nettoyages des réservoirs, la désinfection après travaux, les purges et lavages de conduites, les volumes utilisés par les analyseurs de chlore ou tout analyseur en ligne.

Ces volumes sont estimés par les exploitants à partir de la fiche ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Périmètre	Volume consommé non compté 2014 (en m ³)	Volume de service 2014 (en m ³)	Volume 2014 (en m ³)	Volume 2013 (en m ³)	Variation 2014/2013 (en %)
CT Auray-Belle Ile / CCBI	920	1 199	2 119	2 749	-23%
CT Oust Moyen / CC Josselin	1 190	1 593	2 783	3 618	-23%
CT Ellé-Inam / Gourin	830	842	1 672	2 134	-22%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	2 679		2 679	2 400	12%
CT Ellé-Inam / Le Saint	521		521	532	-2%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	1 300	563	1 863	1 918	-3%
CT Blavet Evel / Baud	1 820	583	2 403	3 694	-35%
CT Scorff amont / Guémené	2 541		2 541	2 608	-3%
CT Ellé-Inam / Ellé	1 360	4 553	5 913	5 840	1%
CT Oust aval / BVO	1 630	5 650	7 280	7 534	-3%
CT Aff / SIAEP Carentoir	1 350	3 649	4 999	5 324	-6%
CT Muzillac / Muzillac	1 880	7 534	9 414	8 902	6%
CT Muzillac / La Roche Bernard	780	2 101	2 881	2 585	11%
CT Blavet Evel / Moustoir	690	2 004	2 694	2 853	-6%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	1 700	5 971	7 671	7 976	-4%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	890	627	1 517	2 748	-45%
CT Aff / Guer	1 090	4 149	5 239	6 038	-13%
CT Blavet Evel / Locminé	1 200	1 775	2 975	3 612	-18%
CT Oust aval / Roc Saint André	320	321	641	980	-35%
CT Oust moyen / Réguiny	460	548	1 008	1 048	-4%
TOTAL	25 151	43 662	68 813	75 093	-8%

1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Périmètre	Linéaire de réseau hors branchements 2014 (en km)	Linéaire de réseau hors branchements 2013 (en km)	Variation 2014/2013 (en %)
CT Auray-Belle Ile / CCBI	233,519	232,890	0%
CT Oust Moyen / CC Josselin	385,967	387,020	0%
CT Ellé-Inam / Gourin	172,915	171,980	1%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	166,943	166,950	0%
CT Ellé-Inam / Le Saint	60,748	60,750	0%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	246,207	244,992	0%
CT Blavet Evel / Baud	632,209	631,490	0%
CT Scorff amont / Guémené	314,426	314,930	0%
CT Ellé-Inam / Ellé	565,806	564,588	0%
CT Oust aval / BVO	649,301	649,178	0%
CT Aff / SIAEP Carentoir	328,204	328,690	0%
CT Muzillac / Muzillac	382,380	380,930	0%
CT Muzillac / La Roche Bernard	235,934	235,770	0%
CT Blavet Evel / Moustoir	254,405	253,850	0%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	659,997	659,570	0%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	504,125	506,830	-1%
CT Aff / Guer	357,883	357,280	0%
CT Blavet Evel / Locminé	451,000	450,870	0%
CT Oust aval / Roc Saint André	86,833	86,596	0%
CT Oust moyen / Régigny	239,793	240,470	0%
TOTAL	6 928,595	6 925,624	0%

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **6 929 kilomètres au 31/12/2014**, stable par rapport à 2013.

En l'absence de procès-verbal de mise à disposition signé, les linéaires des communes de Guern, Saint-Thuriau, Régigny, Radenac et Pleugriffet sont comptabilisés.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement). L'assemblée délibérante du syndicat de l'Eau du Morbihan vote les tarifs concernant la facture d'eau.

Les tarifs 2014 ont été votés par le comité syndical le 20 décembre 2013 de la façon suivante :

- **un tarif BLEU** : applicable pour un usage domestique et assimilé hors usages de gros ou très gros consommateurs à conventionnement volontaire spécifique ;
- **un tarif JAUNE** : à destination des gros consommateurs sous réserve de la souscription volontaire d'une convention de facturation pour la fourniture d'eau potable ;
- **un tarif VERT** : à destination des très gros consommateurs sous réserve de la souscription volontaire d'une convention de facturation pour la fourniture d'eau potable.

Sont également votées des tarifications particulières pour les usages agricoles, les usages communaux, les bornes de puisage.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

Le schéma portant sur la structure budgétaire du syndicat de l'Eau du Morbihan est joint en annexe 1.

Les tarifs applicables aux **01/01/2013** et **01/01/2014** sont indiqués dans le tableau ci-après.

Tarifs		Au 01/01/14	Au 01/01/15
Tarif BLEU			
Part fixe (€ HT)	Abonnement compteur ordinaire Ø15/20	71 €	72 €
	Abonnement compteur Ø30/40	152 €	154 €
	Abonnement compteur Ø60/80	203 €	206 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à 500 m ³	1,52 €/m ³	1,55 €/m ³
	Tranche 2 : au-delà de 500 m ³	1,16 €/m ³	1,19 €/m ³
Tarif JAUNE			
Part fixe (€ HT)	Abonnement forfaitaire par site	1 620 €	1 646 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		0,91 €/m ³	0,93 €/m ³
Tarif VERT			
Part fixe (€ HT)	Abonnement forfaitaire par site	8 148 €	8 268 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Période basse saison : janvier-juin et novembre-décembre	0,70 €/m ³	0,71 €/m ³
	Période d'étiage : juillet-octobre	0,73 €/m ³	0,75 €/m ³
Usages agricoles			
Part fixe (€ HT)	Abonnement compteur ordinaire Ø15/20	71 €	72 €
	Abonnement compteur Ø30/40	152 €	154 €
	Abonnement compteur Ø60/80	203 €	206 €
	Compteur supplémentaire Ø15/20 (*)	16 €	17 €
	Compteur supplémentaire Ø30/40 (*)	31 €	32 €
	Compteur supplémentaire Ø60/80 (*)	101 €	103 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à 500 m ³	1,52 €/m ³	1,55 €/m ³
	Tranche 2 : au-delà de 500 m ³	1,16 €/m ³	1,19 €/m ³
Usages communaux			
Part fixe (€ HT)	Abonnement 1er compteur	101 €	103 €
	Compteur supplémentaire	16 €	17 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		0,91 €/m ³	0,93 €/m ³
Bornes de puisage			
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		1,17 €/m ³	1,19 €/m ³
Taxes et redevances			
Redevances	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,31 €/m ³	0,31 €/m ³
Taxes	Taux de TVA	5,50%	5,50%

La décomposition des parts exploitants et collectivité est donnée pour chaque contrat en annexe 2.

Les tarifs relatifs aux frais d'accès applicables aux **01/01/2013** et **01/01/2014** sont indiqués dans le tableau ci-après.

Périmètre	Frais d'accès au 01/01/2014	Frais d'accès au 01/01/2015
CT Auray-Belle Ile / CCBI	38,08 €	38,32 €
CT Oust Moyen / CC Josselin	40,16 €	39,90 €
CT Ellé-Inam / Gourin	38,00 €	0,00 €
CT Ellé-Inam / Guisriff	39,40 €	37,12 €
CT Ellé-Inam / Le Saint	37,28 €	37,80 €
CT Oust aval / Sérent-Lizio	39,09 €	38,97 €
CT Blavet Evel / Baud	38,08 €	38,04 €
CT Scorff amont / Guémené	28,59 €	29,00 €
CT Ellé-Inam / Ellé	38,10 €	38,09 €
CT Oust aval / BVO	39,35 €	39,11 €
CT Aff / SIAEP Carentoir	39,67 €	39,60 €
CT Muzillac / Muzillac	39,58 €	39,54 €
CT Muzillac / La Roche Bernard	39,57 €	39,53 €
CT Blavet Evel / Moustoir	38,08 €	38,04 €
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	39,65 €	39,66 €
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	38,07 €	38,03 €
CT Aff / Guer	39,79 €	39,80 €
CT Blavet Evel / Locminé	38,09 €	38,04 €
CT Oust aval / Roc Saint André	38,18 €	38,22 €
CT Oust moyen / Réguieny	38,08 €	38,04 €
CT Blavet Océan / CCBO	Non concerné	39,88 €

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au **01/01/2013** et au **01/01/2014** pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont donnés dans les deux tableaux suivants :

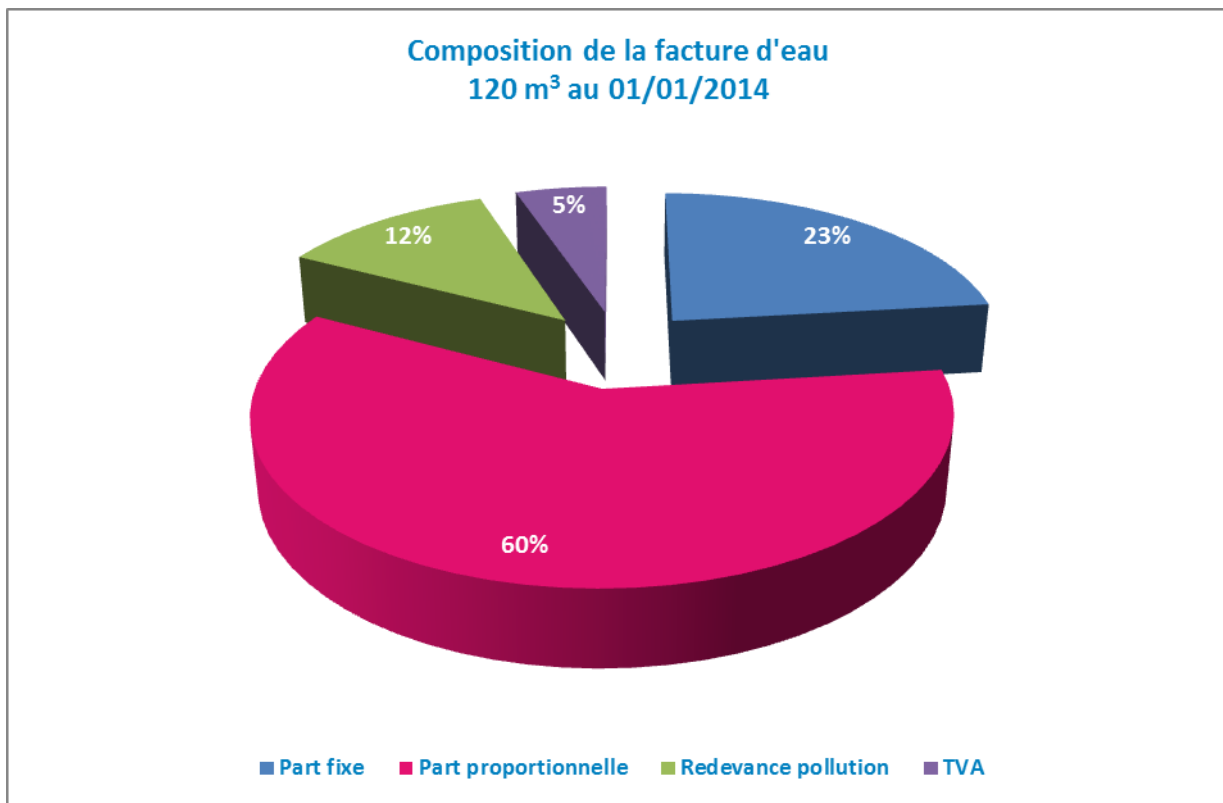
Périmètre	2013							
	Part exploitant	dont abonnement exploitant	Part collectivité	dont abonnement Collectivité	Redevance pollution	HT	TVA	TTC
CT Auray-Belle Ile / CCBI	158,84 €	56,00 €	91,16 €	14,00 €	37,20 €	287,20 €	15,80 €	303,00 €
CT Oust Moyen / CC Josselin	162,42 €	36,60 €	87,58 €	33,40 €	37,20 €	287,20 €	15,80 €	303,00 €
CT Ellé-Inam / Gourin	153,52 €	54,85 €	96,48 €	15,15 €	37,20 €	287,20 €	15,80 €	303,00 €
CT Ellé-Inam / Guisriff	180,12 €	56,23 €	69,88 €	13,77 €	37,20 €	287,20 €	15,80 €	303,00 €
CT Ellé-Inam / Le Saint	126,09 €	39,05 €	123,91 €	30,95 €	37,20 €	287,20 €	15,80 €	303,00 €
CT Oust aval / Sérent-Lizio	163,04 €	45,11 €	86,96 €	24,89 €	37,20 €	287,20 €	15,80 €	303,00 €
CT Blavet Evel / Baud	146,39 €	52,67 €	103,61 €	17,33 €	37,20 €	287,20 €	15,80 €	303,00 €
CT Scorff amont / Guémené	171,19 €	35,71 €	78,81 €	34,29 €	37,20 €	287,20 €	15,80 €	303,00 €
CT Ellé-Inam / Ellé	148,72 €	48,88 €	101,28 €	21,12 €	37,20 €	287,20 €	15,80 €	303,00 €
CT Oust aval / BVO	166,11 €	56,67 €	83,89 €	13,33 €	37,20 €	287,20 €	15,80 €	303,00 €
CT Aff / SIAEP Carentoir	0,00 €	0,00 €	250,00 €	70,00 €	37,20 €	287,20 €	15,80 €	303,00 €
CT Muzillac / Muzillac	0,00 €	0,00 €	250,00 €	70,00 €	37,20 €	287,20 €	15,80 €	303,00 €
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,00 €	0,00 €	250,00 €	70,00 €	37,20 €	287,20 €	15,80 €	303,00 €
CT Blavet Evel / Moustoir	0,00 €	0,00 €	250,00 €	70,00 €	37,20 €	287,20 €	15,80 €	303,00 €
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	0,00 €	0,00 €	250,00 €	70,00 €	37,20 €	287,20 €	15,80 €	303,00 €
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	0,00 €	0,00 €	250,00 €	70,00 €	37,20 €	287,20 €	15,80 €	303,00 €
CT Aff / Guer	0,00 €	0,00 €	250,00 €	70,00 €	37,20 €	287,20 €	15,80 €	303,00 €
CT Blavet Evel / Locminé	0,00 €	0,00 €	250,00 €	70,00 €	37,20 €	287,20 €	15,80 €	303,00 €
CT Oust aval / Roc Saint André	168,39 €	53,31 €	81,61 €	16,69 €	37,20 €	287,20 €	15,80 €	303,00 €
CT Oust moyen / Réguinty	144,62 €	51,56 €	105,38 €	18,44 €	37,20 €	287,20 €	15,80 €	303,00 €

Envoyé en préfecture le 02/07/2015
 Reçu en préfecture le 02/07/2015
 Affiché le
 ID : 056-255601072-20150626-CS_2015_041-DE

Périmètre	2014								Variation 2014/2013
	Part exploitant	dont abonnement exploitant	Part collectivité	dont abonnement Collectivité	Redevance pollution	HT	TVA	TTC	
CT Auray-Belle Ile / CCBI	158,85 €	56,01 €	94,55 €	14,99 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	1,18%
CT Oust Moyen / CC Josselin	163,78 €	36,62 €	89,62 €	34,38 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	1,18%
CT Ellé-Inam / Gourin	154,29 €	54,78 €	99,11 €	16,22 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	1,18%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	180,55 €	56,47 €	72,85 €	14,53 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	1,18%
CT Ellé-Inam / Le Saint	117,96 €	40,29 €	135,44 €	30,71 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	1,18%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	162,77 €	45,08 €	90,63 €	25,92 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	1,18%
CT Blavet Evel / Baud	146,48 €	52,64 €	106,92 €	18,36 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	1,18%
CT Scorff amont / Guémené	172,42 €	35,74 €	80,98 €	35,26 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	1,18%
CT Ellé-Inam / Ellé	148,73 €	48,89 €	104,67 €	22,11 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	1,18%
CT Oust aval / BVO	170,96 €	56,73 €	82,44 €	14,27 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	1,18%
CT Aff / SIAEP Carentoir	0,00 €	0,00 €	253,40 €	71,00 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	1,18%
CT Muzillac / Muzillac	0,00 €	0,00 €	253,40 €	71,00 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	1,18%
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,00 €	0,00 €	253,40 €	71,00 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	1,18%
CT Blavet Evel / Moustoir	0,00 €	0,00 €	253,40 €	71,00 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	1,18%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	0,00 €	0,00 €	253,40 €	71,00 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	1,18%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	0,00 €	0,00 €	253,40 €	71,00 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	1,18%
CT Aff / Guer	0,00 €	0,00 €	253,40 €	71,00 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	1,18%
CT Blavet Evel / Locminé	0,00 €	0,00 €	253,40 €	71,00 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	1,18%
CT Oust aval / Roc Saint André	168,47 €	53,39 €	84,93 €	17,61 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	1,18%
CT Oust moyen / Réguieny	144,73 €	51,52 €	108,67 €	19,48 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	1,18%

Enfoncé par la Direction de l'Équipement
 ID : 056255801072-20150626-CS_2015_041-DE
 Affiché le 02/07/2015

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,55 €/m³ (TVA et redevance pollution comprises).

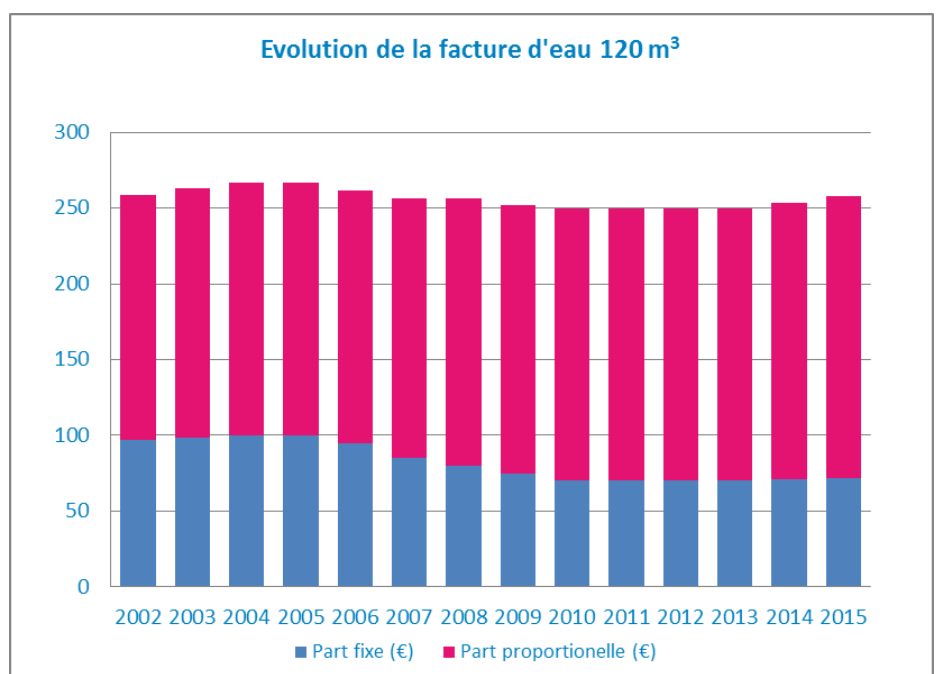


La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a introduit le principe d'un plafonnement de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé, dite part fixe, afin d'inciter à une consommation plus économe de la ressource en eau. L'arrêté du 6 août 2007 et la circulaire du 4 juillet 2008 présentent les modalités de calcul du plafonnement.

Pour les tarifs applicables en 2014, la part fixe représente 28% de la facture 120m³ calculée hors taxe et hors redevance pollution. Le plafond à prendre en compte est de 30%.

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Facture 120 m ³ (€)
2002	258,89
2003	262,77
2004	266,72
2005	266,72
2006	261,78
2007	256,69
2008	256,50
2009	252,00
2010	250,00
2011	250,00
2012	250,00
2013	250,00
2014	253,40
2015	258,00



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle pour le tarif bleu (à l'exception des mensualisés)
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2014 sont de 9 534 325 m³ (pour mémoire : 9 463 553 m³ en 2013).

L'évolution des éléments du prix depuis l'exercice précédent s'explique par :

- Les composantes de la rémunération des délégataires qui évoluent suivant des formules de révision contractuelles chaque année,
- La grille tarifaire qui a évolué au 1^{er} janvier 2014.

2.3. Recettes



Les recettes sont explicitées sous forme de tableaux :

- Le premier indique toutes les recettes de Eau du Morbihan au titre de la compétence Distribution (quelle que soit la forme du contrat d'exploitation de chaque périmètre) ;
- Le second indique les recettes des exploitants dans le cadre des affermage ;
- Le dernier indique les recettes des exploitants dans le cadre des marchés de services.

Recettes de la collectivité :

Périmètre	Recettes de la collectivité 2014						Variation 2014/2013 en %
	Recettes vente d'eau domestiques	dont abonnements domestiques	Recettes de vente d'eau non domestiques	dont abonnements non domestiques	Recettes de volume exporté	Recettes totales	
CT Auray-Belle Ile / CCBI	334 845,81	101 884,31	0,00	0,00	0,00	334 845,81	1,07%
CT Oust Moyen / CC Josselin	367 579,14	196 416,62	38,49	1 465,32	0,00	367 617,63	1,08%
CT Ellé-Inam / Gourin	149 194,61	34 891,20	2 769,98	7 753,56	0,00	151 964,59	1,07%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	57 608,26	19 768,85	-5 139,99	7 960,00	0,00	52 468,27	0,88%
CT Ellé-Inam / Le Saint	45 259,21	15 316,67	0,00	0,00	0,00	45 259,21	1,15%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	183 620,32	90 502,86	209,69	116,20	0,00	183 830,01	1,04%
CT Blavet Evel / Baud	567 277,17	167 295,93	3 821,81	194,19	0,00	571 098,98	1,04%
CT Scorff amont / Guémené	166 925,24	103 553,85	-152,92	798,72	0,00	166 772,32	1,02%
CT Ellé-Inam / Ellé	422 225,85	146 438,94	6 094,13	9 543,32	0,00	428 319,98	1,05%
CT Oust aval / BVO	469 054,62	150 994,13	3 216,34	257,40	0,00	472 270,96	0,98%
CT Aff / SIAEP Carentoir	851 157,82	329 681,00	101 111,51	9 768,00	18 537,29	970 806,62	1,02%
CT Muzillac / Muzillac	1 834 534,81	770 352,00	0,00	0,00	0,00	1 834 534,81	1,02%
CT Muzillac / La Roche Bernard	783 149,45	306 922,50	0,00	0,00	0,00	783 149,45	1,03%
CT Blavet Evel / Moustoir	376 523,09	131 275,85	14 746,39	1 620,00	75 762,00	467 031,48	1,03%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	1 864 383,52	725 528,92	18 038,84	1 620,00	0,00	1 882 422,36	1,00%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	976 627,97	388 542,63	243 088,65	16 296,00	67 287,88	1 287 004,50	1,02%
CT Aff / Guer	1 109 641,18	389 100,00	774,22	152,00	12 700,81	1 123 116,21	1,00%
CT Blavet Evel / Locminé	1 447 348,32	535 554,12	530 358,83	24 444,00	6 373,28	1 984 080,43	1,02%
CT Oust aval / Roc Saint André	96 516,59	29 405,71	0,00	0,00	0,00	96 516,59	1,05%
CT Oust moyen / Réguiny	50 275,53	14 520,97	0,00	0,00	0,00	50 275,53	1,00%
	12 153 748,51	4 647 947,06	918 975,97	81 988,71	180 661,26	13 253 385,74	1,02%

Soit un montant de recettes totales de 13 253 385,74 € HT pour l'exercice 2014 (12 993 591,67 € HT en 2013).

Recettes de l'exploitant (dans le cadre des affermagés) :

Périmètre	Recettes de l'exploitant 2014						Variation
	Recettes vente d'eau domestiques	dont abonnements domestiques	Recettes de vente d'eau non domestiques	dont abonnements non domestiques	Recettes de volume exporté	Recettes totales	2014/2013
	en %						
CT Auray-Belle Ile / CCBI	688 044,73 €	349 033,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	688 044,73 €	2,73%
CT Oust Moyen / CC Josselin	730 519,93 €	194 382,98 €	12 623,89 €	154,68 €	0,00 €	743 143,82 €	9,19%
CT Ellé-Inam / Gourin	284 610,66 €	127 297,89 €	61 534,10 €	394,44 €	108 150,78 €	454 295,54 €	-2,64%
CT Ellé-Inam / Guisriff	166 333,86 €	78 406,91	114 715,77 €	181,68 €	4 090,05 €	285 139,68 €	1,14%
CT Ellé-Inam / Le Saint	51 167,17 €	19 216,72	0,00 €	0,00 €	0,00 €	51 167,17 €	1,14%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	442 390,15 €	141 611,66 €	334,09 €	198,55 €	12 741,68 €	455 465,92 €	2,81%
CT Blavet Evel / Baud	979 900,39 €	416 741,18 €	6 738,47 €	231,82 €	116 360,04 €	1 102 998,90 €	-0,16%
CT Scorff amont / Guémené	331 618,85 €	106 005,95	13 475,52 €	821,28 €	0,00 €	345 094,37 €	1,03%
CT Ellé-Inam / Ellé	696 310,65 €	310 276,62 €	71 517,71 €	224,68 €	42 905,84 €	810 734,20 €	5,71%
CT Oust aval / BVO	1 288 034,26 €	530 831,57 €	9 946,99 €	249,60 €	87 515,48 €	1 385 496,73 €	-1,41%
CT Oust aval / Roc Saint André	225 708,52 €	85 539,04 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	225 708,52 €	1,28%
CT Oust moyen / Réguiuny	78 118,57 €	37 562,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	78 118,57 €	-1,54%

Soit un montant de recettes totales de 6 625 408,15 € HT pour l'exercice 2013 (6 470 409,13 € HT en 2013).

Recettes de l'exploitant (dans le cadre des marchés de services) :

Périmètre	Rémunération de l'exploitant 2014 en € HT	
	Rémunération prestataire - Distribution	Branchements – Compteurs – Prestations autres
CT Aff / SIAEP Carentoir	268 788,63 €	56 454,79 €
CT Muzillac / Muzillac	529 611,21 €	123 252,10 €
CT Muzillac / La Roche Bernard	237 848,33 €	69 679,44 €
CT Blavet Evel / Moustoir	148 275,94 €	17 110,72 €
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	511 861,93 €	182 065,10 €
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	381 717,17 €	93 796,74 €
CT Aff / Guer	268 309,87 €	77 749,72 €
CT Blavet Evel / Locminé	471 337,05 €	105 864,04 €

Soit un montant de rémunérations totales (prestataire – Distribution) de 2 817 750,13 € HT pour l'exercice 2014 (2 827 061,12 € HT en 2013).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire – exercice 2014

Périmètre	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Taux de conformité - microbiologie (P101.1)	Taux de conformité - paramètres physico-chimiques (P201.1)	Commentaires sur non-conformités
CT Auray-Belle Ile / CCBI	36	0	37	0	100%	100%	
CT Oust Moyen / CC Josselin	55	0	55	0	100%	100%	
CT Ellé-Inam / Gourin	20	0	20	0	100%	100%	
CT Ellé-Inam / Guisriff	13	0	13	0	100%	100%	
CT Ellé-Inam / Le Saint	6	0	6	0	100%	100%	
CT Oust aval / Sérent-Lizio	34	0	34	0	100%	100%	
CT Blavet Evel / Baud	40	0	41	0	100%	100%	
CT Scorff amont / Guémené	38	0	42	0	100%	100%	
CT Ellé-Inam / Ellé	60	0	62	0	100%	100%	
CT Oust aval / BVO	93	0	93	0	100%	100%	
CT Aff / SIAEP Carentoir	51	0	53	0	100%	100%	
CT Muzillac / Muzillac	83	0	84	0	100%	100%	
CT Muzillac / La Roche Bernard	36	0	37	0	100%	100%	
CT Blavet Evel / Moustoir	19	0	19	0	100%	100%	
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	74	0	74	0	100%	100%	
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	55	1	55	0	98%	100%	Escherichia coli (2/100ml avec QCC)
CT Aff / Guer	53	0	53	0	100%	100%	
CT Blavet Evel / Locminé	82	0	82	0	100%	100%	
CT Oust aval / Roc Saint André	27	0	27	0	100%	100%	
CT Oust moyen / Régigny	6	0	6	0	100%	100%	

Envoyé en préfecture le 02/07/2015
 Reçu en préfecture le 02/07/2015
 Affiché le
 ID : 155-255601072-20150626-CS_2015_041-DE

Le tableau ci-après indique les taux de conformité pour chaque périmètre.

Périmètre	Taux de conformité - microbiologie (P101.1)	Taux de conformité - paramètres physico-chimiques (P201.1)
CT Auray-Belle Ile / CCBI	100%	100%
CT Oust Moyen / CC Josselin	100%	100%
CT Ellé-Inam / Gourin	100%	100%
CT Ellé-Inam / Guisriff	100%	100%
CT Ellé-Inam / Le Saint	100%	100%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	100%	100%
CT Blavet Evel / Baud	100%	100%
CT Scorff amont / Guémené	100%	100%
CT Ellé-Inam / Ellé	100%	100%
CT Oust aval / BVO	100%	100%
CT Aff / SIAEP Carentoir	100%	100%
CT Muzillac / Muzillac	100%	100%
CT Muzillac / La Roche Bernard	100%	100%
CT Blavet Evel / Moustoir	100%	100%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	100%	100%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	98%	100%
CT Aff / Guer	100%	100%
CT Blavet Evel / Locminé	100%	100%
CT Oust aval / Roc Saint André	100%	100%
CT Oust moyen / Réguieny	100%	100%

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Les taux de conformité exposés plus haut sont consolidés en les pondérant par les volumes consommés ou vendus.

Ainsi pour 2014, le **taux de conformité consolidé pour ce qui concerne la microbiologie est de 99,9%** et le **taux de conformité consolidé pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de 100,0%**.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2b)



Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

Les 30 points d'inventaire des réseaux ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux sont acquis.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant:

Plan de réseaux	15 points
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	0 ou 10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	0 ou 5
Inventaire des réseaux	30 points
Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)	0 ou 10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5
L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux	0 ou 10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	75 points
Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	0 ou 10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	0 ou 10
Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)	0 ou 10
Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)	0 ou 10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	0 ou 10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	0 ou 10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 ou 10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0 ou 5
TOTAL	120

Périmètre	2014
CT Auray-Belle Ile / CCBI	120
CT Oust Moyen / CC Josselin	115
CT Ellé-Inam / Gourin	118
CT Ellé-Inam / Guiscriff	120
CT Ellé-Inam / Le Saint	120
CT Oust aval / Sérent-Lizio	120
CT Blavet Evel / Baud	120
CT Scorff amont / Guémené	111
CT Ellé-Inam / Ellé	120
CT Oust aval / BVO	120
CT Aff / SIAEP Carentoir	108
CT Muzillac / Muzillac	108
CT Muzillac / La Roche Bernard	108
CT Blavet Evel / Moustoir	120
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	108
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	120
CT Aff / Guer	108
CT Blavet Evel / Locminé	120
CT Oust aval / Roc Saint André	120
CT Oust moyen / Réguieny	120

Les indices exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par les linéaires de réseau (hors branchement). L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2014 est **116**.

Le détail de l'évaluation de l'indice par périmètre est donné en annexe 3.

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\frac{\text{consommations comptabilisées} + \text{exportations} + \text{estimation consommations sans comptage} + \text{volume de service}}{\text{volume produit} + \text{importations}}$$

Pour l'application de la formule précédente, le volume produit et les importations correspondent aux volumes fournis par Eau du Morbihan au service Distribution, déclinés par périmètres.

Périmètre	Seuil rendement 2014 (*)	Rendement 2014	Seuil rendement 2013 (*)	Rendement 2013
CT Auray-Belle Ile / CCBI	65,97%	88,09%	65,93%	80,05%
CT Oust Moyen / CC Josselin	66,14%	86,35%	66,02%	85,36%
CT Ellé-Inam / Gourin	66,42%	94,01%	66,49%	88,37%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	65,78%	88,97%	65,67%	85,52%
CT Ellé-Inam / Le Saint	65,42%	89,51%	65,37%	83,49%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	65,78%	83,30%	65,77%	80,55%
CT Blavet Evel / Baud	66,93%	95,52%	66,75%	97,20%
CT Scorff amont / Guémené	65,36%	82,85%	65,37%	83,10%
CT Ellé-Inam / Ellé	65,62%	85,45%	65,57%	80,72%
CT Oust aval / BVO	65,98%	83,22%	66,03%	83,33%
CT Aff / SIAEP Carentoir	65,89%	79,92%	65,89%	77,41%
CT Muzillac / Muzillac	66,07%	79,17%	66,08%	81,29%
CT Muzillac / La Roche Bernard	65,75%	85,44%	65,76%	80,81%
CT Blavet Evel / Moustoir	65,70%	91,97%	65,90%	90,23%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	65,66%	78,41%	65,70%	81,93%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	66,09%	87,96%	66,08%	89,74%
CT Aff / Guer	65,92%	80,33%	65,93%	76,35%
CT Blavet Evel / Locminé	66,80%	87,64%	66,67%	89,53%
CT Oust aval / Roc Saint André	65,93%	71,67%	65,94%	76,07%
CT Oust moyen / Réguiy	65,58%	85,36%	65,56%	82,49%

(*) Lorsque les pertes d'eau dans les réseaux de distribution dépassent les seuils fixés par le décret n°2012-97 (pris pour l'application de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement), un plan d'actions et de travaux doit être engagé. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée.

Pour le calcul du seuil de rendement de réseau de distribution, la valeur de l'indice linéaire de consommation est prise en compte.

L'indice linéaire de consommation se calcule ainsi :

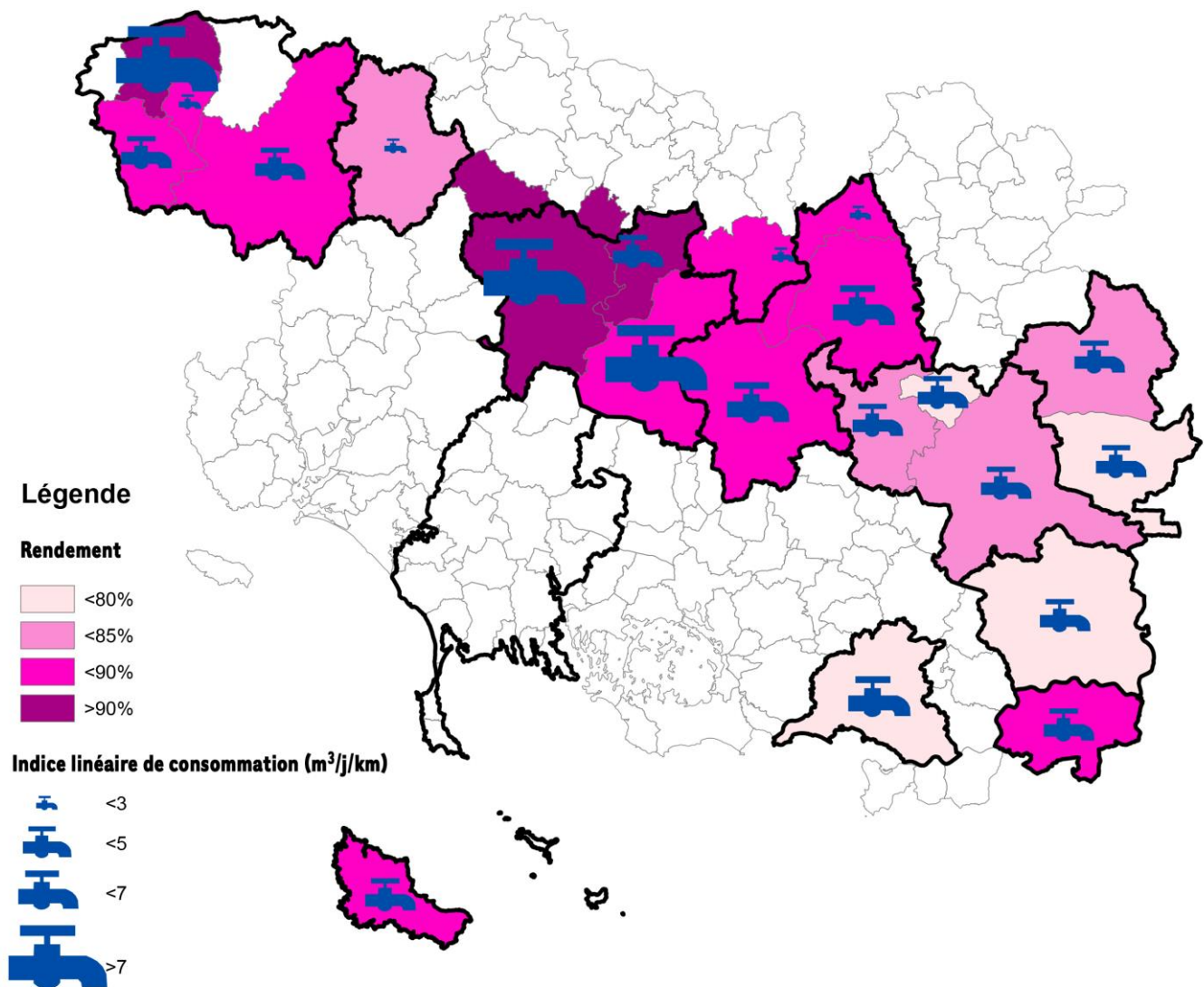
(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (365 jours * longueur du réseau hors branchements)

Périmètre	Pour mémoire	
	Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km) 2014	Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km) 2013
CT Auray-Belle Ile / CCBI	4,86	4,65
CT Oust Moyen / CC Josselin	5,70	5,08
CT Ellé-Inam / Gourin	7,10	7,43
CT Ellé-Inam / Guiscriff	3,92	3,34
CT Ellé-Inam / Le Saint	2,10	1,85
CT Oust aval / Sérent-Lizio	3,90	3,87
CT Blavet Evel / Baud	9,67	8,74
CT Scorff amont / Guémené	1,82	1,87
CT Ellé-Inam / Ellé	3,05	2,84
CT Oust aval / BVO	4,85	5,17
CT Aff / SIAEP Carentoir	4,45	4,43
CT Muzillac / Muzillac	5,33	5,41

Périmètre	Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km) 2014	Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km)
		2013
CT Muzillac / La Roche Bernard	3,77	3,79
CT Blavet Evel / Moustoir	4,60	4,49
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	3,31	3,50
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	5,45	5,38
CT Aff / Guer	4,60	4,65
CT Blavet Evel / Locminé	9,00	8,36
CT Oust aval / Roc Saint André	4,66	4,68
CT Oust moyen / Régigny	2,90	2,80

Les rendements de réseau de distribution, déclinés par périmètre, sont tous au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice. Le rendement du réseau de distribution est calculé à l'échelle du périmètre Distribution de Eau du Morbihan, soit une valeur de **83,11% pour l'année 2014** (pour un indice linéaire de consommation moyen de 4,65 m³/j/km pour 2014).

Indices linéaires de consommation et rendements du réseau de distribution 2014



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés se calcule ainsi :

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / (365 jours * longueur du réseau hors branchements en km)

Périmètre	Indice des volumes non comptés (m ³ /j/km) 2014	Pour mémoire
		Indice des volumes non comptés (m ³ /j/km) 2013
CT Auray-Belle Ile / CCBI	0,68	1,19
CT Oust Moyen / CC Josselin	0,92	0,89
CT Ellé-Inam / Gourin	0,48	1,01
CT Ellé-Inam / Guiscriff	0,53	0,61
CT Ellé-Inam / Le Saint	0,27	0,39
CT Oust aval / Sérent-Lizio	0,80	0,96
CT Blavet Evel / Baud	0,46	0,27
CT Scorff amont / Guémené	0,40	0,40
CT Ellé-Inam / Ellé	0,55	0,71
CT Oust aval / BVO	1,01	0,94
CT Aff / SIAEP Carentoir	1,16	1,34
CT Muzillac / Muzillac	1,47	1,31
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,68	0,93
CT Blavet Evel / Moustoir	0,43	0,52
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	0,94	0,80
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	0,75	0,63
CT Aff / Guer	1,17	1,49
CT Blavet Evel / Locminé	1,29	1,00
CT Oust aval / Roc Saint André	1,86	1,50
CT Oust moyen / Réguieny	0,51	0,61

Les indices exposés ci-avant sont consolidés en les pondérant par les linéaires de réseau (hors branchement). Pour l'année **2014**, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **0,83 m³/j/km**.

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau se calcule ainsi :

$$\text{pertes} / (365 \text{ jours} * \text{longueur du réseau hors branchements en km})$$

Périmètre	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km) 2014	Pour mémoire
		Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km) 2013
CT Auray-Belle Ile / CCBI	0,66	1,16
CT Oust Moyen / CC Josselin	0,90	0,86
CT Ellé-Inam / Gourin	0,45	0,98
CT Ellé-Inam / Guiscriff	0,49	0,57
CT Ellé-Inam / Le Saint	0,25	0,37
CT Oust aval / Sérent-Lizio	0,78	0,93
CT Blavet Evel / Baud	0,45	0,25
CT Scorff amont / Guémené	0,38	0,38
CT Ellé-Inam / Ellé	0,52	0,68
CT Oust aval / BVO	0,98	0,91
CT Aff / SIAEP Carentoir	1,12	1,29
CT Muzillac / Muzillac	1,40	1,25
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,64	0,90
CT Blavet Evel / Moustoir	0,40	0,49
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	0,91	0,77
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	0,75	0,62
CT Aff / Guer	1,13	1,44
CT Blavet Evel / Locminé	1,27	0,98
CT Oust aval / Roc Saint André	1,84	1,47
CT Oust moyen / Régigny	0,50	0,60

Les indices exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par les linéaires de réseau (hors branchement). Pour l'année **2014**, l'indice linéaire des pertes est de **0,81 m³/j/km**.

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou l'exploitant) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

**Taux moyen de
renouvellement en %**

CT Auray-Belle Ile / CCBI	0,1%
CT Ellé-Inam / Gourin	0,2%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	1,1%
CT Blavet Evel / Baud	0,3%
CT Ellé-Inam / Ellé	0,7%
CT Oust aval / BVO	0,6%
CT Blavet Evel / Moustoir	0,3%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	0,3%
CT Blavet Evel / Locminé	0,5%
CT Oust aval / Roc Saint André	0,3%
CT Oust moyen / Réguieny	0,3%
CT Oust Moyen / CC Josselin	0,3%
CT Aff / SIAEP Carentoir	0,5%
CT Muzillac / Muzillac	1,2%
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,2%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	1,0%
CT Aff / Guer	0,9%
CT Ellé-Inam / Guisriff	0,1%
CT Scorff amont / Guémené	0,2%
CT Ellé-Inam / Le Saint	0,0%

Pour l'année **2014**, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,5%** (pour mémoire : 0,6% pour 2013).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.4. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \times 1000$$

Périmètre	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées pour 1 000 abonnés 2014
CT Auray-Belle Ile / CCBI	1,91
CT Ellé-Inam / Gourin	2,58
CT Oust aval / Sérent-Lizio	5,29
CT Blavet Evel / Baud	4,66
CT Ellé-Inam / Ellé	3,87
CT Oust aval / BVO	3,98
CT Blavet Evel / Moustoir	6,23
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	7,80
CT Blavet Evel / Locminé	6,35
CT Oust aval / Roc Saint André	9,80
CT Oust moyen / Réguieny	4,72
CT Oust Moyen / CC Josselin	9,59
CT Aff / SIAEP Carentoir	3,14
CT Muzillac / Muzillac	3,02
CT Muzillac / La Roche Bernard	6,18
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	1,51
CT Aff / Guer	4,21
CT Ellé-Inam / Guiscriff	1,42
CT Scorff amont / Guémené	3,03
CT Ellé-Inam / Le Saint	0,00

Pour l'année **2014**, 464 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (205 en 2013), soit un taux d'occurrence moyen des interruptions de service non-programmée de **4,34 pour 1 000 abonnés** à l'échelle du périmètre Distribution de Eau du Morbihan (1,99 pour 1 000 abonnés en 2013).

3.5. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans ses règlements de service, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année **2014**, le taux de respect de ce délai est de **97,7 %** (100% en 2013).

3.6. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Distribution	2013	2014
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	37 594 574	40 372 267
Encours émanant de la dette Distribution transférée par les syndicats à Eau du Morbihan depuis le 01/01/2012	37 594 574	33 372 267
Encours émanant de la dette réalisée directement par le Budget Distribution		7 000 000

Epargne brute annuelle en €	4 621 457	5 004 992
Durée d'extinction de la dette en années	8,13	8,07
	soit encore : 8ans 2mois	8ans 1mois

La particularité pour le budget Distribution en matière de dettes réside dans le fait que les emprunts sont supportés par le budget Transport – Négoce, puis réaffectés au budget Distribution (qui supporte donc sa quote-part), pour la dette transférée au 1^{er} janvier 2012.

Pour l'année 2014, la **durée d'extinction de la dette Distribution est de 8 ans et 1 mois.**

3.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2014 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Périmètre	Taux d'impayés 2013 en %	Taux d'impayés 2012 en %
CT Auray-Belle Ile / CCBI	0,49	0,4
CT Ellé-Inam / Gourin	1,83	1,5
CT Oust aval / Sérent-Lizio	0,72	8,38
CT Blavet Evel / Baud	1,27	0,92
CT Ellé-Inam / Ellé	1,41	1,67
CT Oust aval / BVO	1,44	3,98
CT Blavet Evel / Moustoir	0,75	0,56
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	0,45	1,35
CT Blavet Evel / Locminé	0,75	0,46
CT Oust aval / Roc Saint André	1,79	0,62
CT Oust moyen / Réguieny	1,66	0,8
CT Oust Moyen / CC Josselin	1,01	1,75
CT Aff / SIAEP Carentoir	0,31	0
CT Muzillac / Muzillac	0,34	0
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,05	0,01
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	0,28	0,06
CT Aff / Guer	0,30	0,05
CT Ellé-Inam / Guisriff	2,29	0,82
CT Scorff amont / Guémené	1,07	0,71
CT Ellé-Inam / Le Saint	9,12	1,64

Les taux exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par le chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de 2013. Pour l'année **2014**, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2013 est de **0,89%**.

3.8. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites



$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Périmètre	Taux de réclamations pour 1000 abonnés 2014	Taux de réclamations pour 1000 abonnés 2013
CT Auray-Belle Ile / CCBI	2,43	1,3
CT Ellé-Inam / Gourin	2,58	1,27
CT Oust aval / Sérent-Lizio	2,23	0,63
CT Blavet Evel / Baud	2,08	0,46
CT Ellé-Inam / Ellé	0,94	1,55
CT Oust aval / BVO	1,07	1,17
CT Blavet Evel / Moustoir	3,17	1,05
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	1,86	1,29
CT Blavet Evel / Locminé	0,83	0,68
CT Oust aval / Roc Saint André	0,62	1,26
CT Oust moyen / Réguiny	0,35	2,07
CT Oust Moyen / CC Josselin	3,96	0,37
CT Aff / SIAEP Carentoir	0,21	0,84
CT Muzillac / Muzillac	0,99	0,63
CT Muzillac / La Roche Bernard	-	0,89
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	0,19	0,58
CT Aff / Guer	-	1,49
CT Ellé-Inam / Guisriff	2,12	16,00
CT Scorff amont / Guémené	4,71	6,00
CT Ellé-Inam / Le Saint	4,63	7,00

Les taux exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par le nombre d'abonnés. Pour l'année **2014**, le taux de réclamations est de **1,38 pour 1 000 abonnés** (1,37 pour 1 000 abonnés en 2013).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Périmètre	Branchements plombs restants au 31/12/2014	Branchements plombs changés en 2014	Branchements en plomb restants/nombre total de branchements en %
CT Ellé-Inam / Gourin	16	20	1
CT Oust Moyen / CC Josselin	2	0	0

Sur les autres périmètres, il ne reste plus de branchement en plomb identifié à ce jour.

4.2. Montants financiers



Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés). Dans le cas présent, seuls les marchés publics d'un montant supérieur à 20 000 € HT et notifiés courant 2014 sont pris en compte.

En matière de subventions, les partenaires sont : l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) et le Département du Morbihan (CG 56). Seules les aides accordées à ce jour sont indiquées dans les tableaux.

Collège Territorial	Intitulé du marché	Montant HT	Montants des subventions AELB en € H.T.	Montants des avances AELB - Prêt à Taux 0%	Montants des subventions CG56 en € H.T.
AFF	MAC 2014-2016 Collège Territorial de l'Aff	Mini 50 000 € Maxi 130000 € HT/AN			
AFF	Programme 2014 - Collège Territorial de l'Aff	624 012,50 €			
AURAY BELLE ILE	Programme 2014 belle ile - lot 1 travaux avec tranchées	99 429,00 €			
AURAY BELLE ILE	Programme 2014 belle ile - lot 2 travaux sans tranchée	96 265,00 €			
AURAY BELLE ILE	MOE PROG 2015-2017	35 910,00 €			

Collège Territorial	Intitulé du marché	Montant HT	Montants des subventions AELB en € H.T.	Montants des avances AELB - Prêt à Taux 0%	Montants des subventions CG56 en € H.T.
BELLE ILE	Installation et exploitation d'un système de relève à distance d'un parc de compteurs d'eau à Belle-Ile en Mer - Collège Territorial Auray / Belle-Ile	712 082,50 €			72 730 €
BLAVET EVEL	Renouvellement et déplacement accélérateur Kergicquel à NAIZIN	77 040,00 €			
BLAVET EVEL	Programme 2014	522 199,00 €			
BLAVET EVEL	MOE MAC 2015-2017	47 782,50 €			
BLAVET EVEL	MOE programme 2015-2014	81 600,00 €			
EAU DU MORBIHAN	Sécurisation secteur Moustoir Remungol	235 906,00 €			30 000 €
EAU DU MORBIHAN	Chloration Moustoir Remungol	48 210,78 €			
ELLE INAM	Programme ELLE 2014	432 442,70 €			
ELLE INAM	MAC ELLE INAM 2014-2016	Mini 50 000 € Maxi 160000 € HT/AN			
MUZILLAC	Déviation Muzillac Pont Chaland/Placeno	136 372,50 €			
MUZILLAC	Programme 2014 Muzillac	188 713,00 €			
MUZILLAC	Programme 2014 LRB	95 852,00 €			
MUZILLAC	MOE MAC 2015-2017	39 885,00 €			
MUZILLAC	MOE PROG 2015-2017	65 415,00 €			
MUZILLAC	Télé relève Billiers Damgan Travaux et Exploitation	473459 € TVX et 137533 € ht Exploitation			72 730 €
OUST AVAL	Programme 2014 BVO	397 176,00 €			
OUST AVAL	MOE MAC 2015-2017	32 080,00 €			
OUST AVAL	MOE PROG 2015-2017	70 056,00 €			
OUST AVAL	MAC 2014 Oust Aval	Mini 300 Maxi 400000 € HT			
OUST MOYEN	Programme Josselin	194 736,50 €			
OUST MOYEN	Programme St Jean	202 200,00 €			
OUST MOYEN	MOE MAC 2015-2017	31 240,93 €			
OUST MOYEN	MOE programme 2015-2017	74 160,00 €			
OUST MOYEN	MAC St Jean Blay+Les Forges, Buléon et Lantillac	Mini 80000 Maxi 200000			
SAINT-JACUT	Programme Exceptionnel Fonte 2014-2015	362 708,00 €			
SAINT-JACUT	Programme 2014 - TF et TC	421 517,90 €			
SCORFF AMONT	MOE programme 2015-2014	22 020,60 €			

L'état récapitulatif des marchés publics passés est fourni en annexe 4.

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

Distribution	2012	2013	2014	
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	41 873 792	37 594 574	40 372 267	
Encours émanant de la dette Distribution transférée par les syndicats à Eau du Morbihan depuis le 01/01/2012	41 873 792	37 594 574	33 372 267	
Encours émanant de la dette réalisée directement par le Budget Distribution			7 000 000	
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	4 420 988	4 278 890	4 222 308
	en intérêts	1 853 316	1 621 340	1 439 912

Le budget Transport-Négoce supporte la totalité des emprunts repris par Eau du Morbihan avant répartition (et remboursement) sur les deux autres budgets Production et Distribution, pour la dette transférée au 1^{er} janvier 2012.

4.4. Amortissements



	2012	2013	2014
Dotation aux amortissements - distribution (en €)	4 131 866	4 615 920	4 587 547

Pour l'année 2014, la dotation aux amortissements – Distribution, a été de 4 587 547 €.

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux et projets à l'étude



Lors du comité syndical du 29 novembre 2013, un plan pluriannuel d'investissement (PPI) a été présenté pour la période 2014-2018 dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (DOB).

Ce plan regroupe les programmes pluriannuels de travaux adoptés et les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.

Extrait du PPI – 29 novembre 2013 – compétence Distribution

Envoyé en préfecture le 02/07/2015

Reçu en préfecture le 02/07/2015

Affiché le

ID : 056-255601072-20150626-CS_2015_041-DE

collèges	Opérations	2013 et antérieur s pour mémoire	2014	2015	2016	2017	2018
Distribution							
Collèges distribution	programme ordinaire		6	6	6	6	6
	programme exceptionnel		1	1	1	1	1
total distribution			7	7	7	7	7

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

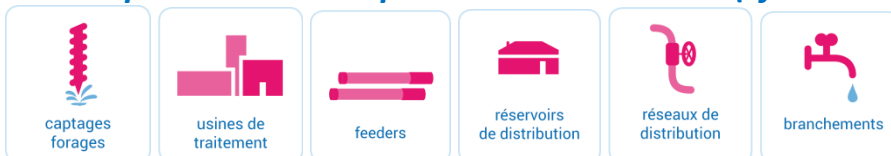
Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Le comité syndical de Eau du Morbihan a voté une participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL) à hauteur de **0,15 €** par abonné par an, soit un montant de **14 762 €** au titre de 2014.

Les exploitants (SAUR, VEOLIA et LYONNAISE DES EAUX) sont également signataires d'une convention relative au FSL (abandons des frais + abandons de créance à hauteur de 25€ forfaitairement par dossier accepté).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Eau du Morbihan a accordé une participation à hauteur de :

- 20 000 € en faveur de l'association A.A.P.E.L. pour un programme Eau et Santé dans la province de *Khanh Hoa* au Vietnam (pour la réalisation de postes sanitaires). Pour mémoire, depuis quatre années le syndicat participe respectivement à hauteur de 22 400 € en 2010, 20 000 € en 2011, 20 000 € en 2012 et 20 000 € en 2013.
- 10 000 € en faveur de l'association Energie Morbihan pour le projet au Gros Morne à Haïti consistant en l'installation de purificateurs d'eau afin d'améliorer la problématique de salubrité publique (10 000 € en 2013).

Ces participations s'inscrivent dans les actions retenues et financées par le Département dans le cadre de sa politique au titre des actions de coopération décentralisée.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

Consolidation sur le territoire Eau du Morbihan - compétence Distribution		Exercice 2013	Exercice 2014
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	193 120	205 189
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,53€	2,55€
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour ouvré	1 jour ouvré
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,1%	99,9%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,9%	100%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110/120	116/120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	83,70%	83,11%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	0,85 m ³ /j/km	0,83 m³/j/km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	0,81 m ³ /j/km	0,81 m³/j/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,6%	0,5%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,004 €/m ³	0,004 €/m³
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1,99 ‰ abonnés	4,34 ‰ abonnés
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	97,7 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité - Distribution	8,13 années	8,07 années
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,48 %	0,89 %
P155.1	Taux de réclamations	1,37 ‰ abonnés	1,38 ‰ abonnés

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 02/07/2015

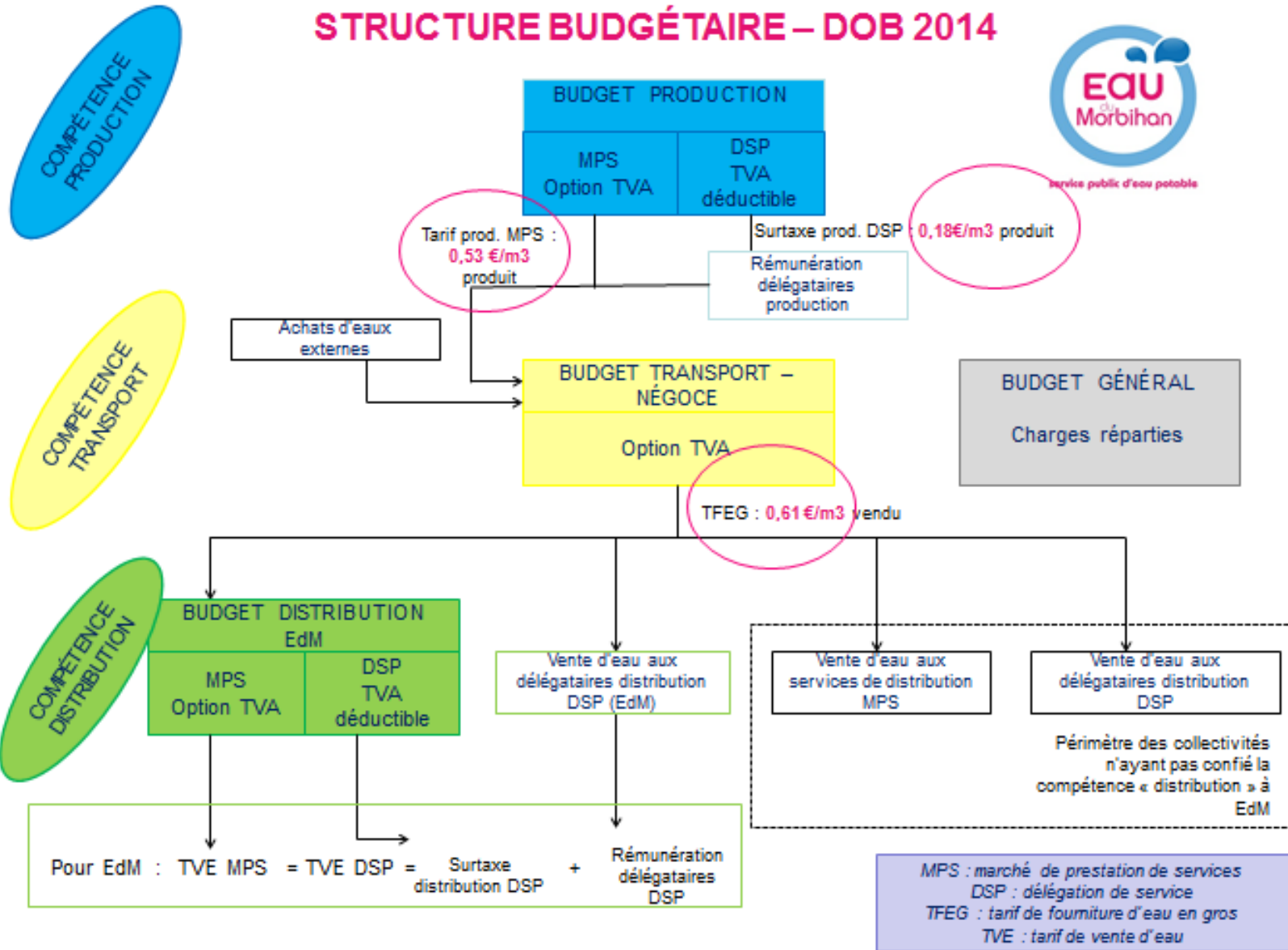
Reçu en préfecture le 02/07/2015

Affiché le

ID : 056-255601072-20150626-CS_2015_041-DE

ANNEXE 1

STRUCTURE BUDGÉTAIRE – DOB 2014



ANNEXE2

Tarifs au 1er janvier 2014															
Désignation	Unité	CT Blavet Evel / Baud		CT Blavet Evel / Moustoir	CT Blavet Evel / Locminé	CT Auray-Belle Ile / CCBI		CT Ellé-Inam / Gourin		CT Ellé-Inam / Ellé		CT Ellé-Inam / Guisriff		CT Ellé-Inam / Le Saint	
		Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	abonnés	18,36 €/an	52,64 €/an	71,00 €/an	71,00 €/an	14,99 €/an	56,01 €/an	16,22 €/an	54,78 €/an	22,11 €/an	48,89 €/an	14,53 €/an	56,47 €/an	30,95 €/an	39,96 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	m³	0,78 €/m³	0,74 €/m³	1,52 €/an	1,52 €/an	0,747 €/m³	0,773 €/m³	0,699 €/m³	0,821 €/m³	0,721 €/m³	0,799 €/m³	0,6035 €/m³	0,9165 €/m³	0,799 €/m³	0,035 €/m³
Tranche de 30 à 100 m³ (/an)	m³	0,724 €/m³	0,796 €/m³	1,52 €/an	1,52 €/an	0,635 €/m³	0,885 €/m³	0,688 €/m³	0,832 €/m³	0,677 €/m³	0,843 €/m³	0,4376 €/m³	1,0824 €/m³	0,765 €/m³	0,07 €/m³
Tranche de 100 à 500 m³ (/an)	m³	0,724 €/m³	0,796 €/m³	1,52 €/an	1,52 €/an	0,635 €/m³	0,885 €/m³	0,688 €/m³	0,832 €/m³	0,677 €/m³	0,843 €/m³	0,4792 €/m³	1,0408 €/m³	0,772 €/m³	0,063 €/m³
Tranche de 500 à 1 000 m³ (/an)	m³	0,364 €/m³	0,796 €/m³	1,16 €/an	1,16 €/an	0,275 €/m³	0,885 €/m³	0,328 €/m³	0,832 €/m³	0,328 €/m³	0,832 €/m³	0,1398 €/m³	1,0202 €/m³	0,425 €/m³	0,059 €/m³
Tranche de 1 000 à 3 000 m³ (/an)	m³	0,386 €/m³	0,774 €/m³	1,16 €/an	1,16 €/an	0,275 €/m³	0,885 €/m³	0,328 €/m³	0,832 €/m³	0,339 €/m³	0,821 €/m³	0,1606 €/m³	0,9994 €/m³	0,429 €/m³	0,056 €/m³
Tranche de 3 000 à 6 000 m³ (/an)	m³	0,42 €/m³	0,74 €/m³	1,16 €/an	1,16 €/an	0,297 €/m³	0,863 €/m³	0,339 €/m³	0,821 €/m³	0,35 €/m³	0,81 €/m³	0,4923 €/m³	0,6677 €/m³	0,432 €/m³	0,052 €/m³
Tranche de 6 000 à 12 000 m³ (/an)	m³	0,42 €/m³	0,74 €/m³	1,16 €/an	1,16 €/an	0,297 €/m³	0,863 €/m³	0,339 €/m³	0,821 €/m³	0,372 €/m³	0,788 €/m³	0,2071 €/m³	0,9529 €/m³	0,435 €/m³	0,049 €/m³
Tranche de 12 000 à 24 000 m³ (/an)	m³	0,442 €/m³	0,718 €/m³	1,16 €/an	1,16 €/an	0,32 €/m³	0,84 €/m³	0,361 €/m³	0,799 €/m³	0,372 €/m³	0,788 €/m³	0,2071 €/m³	0,9529 €/m³	0,439 €/m³	0,045 €/m³
Tranche de 24 000 à 48 000 m³ (/an)	m³	0,442 €/m³	0,718 €/m³	1,16 €/an	1,16 €/an	0,32 €/m³	0,84 €/m³	0,394 €/m³	0,766 €/m³	0,372 €/m³	0,788 €/m³	0,2071 €/m³	0,9529 €/m³	0,442 €/m³	0,042 €/m³
Tranche de 48 000 à 75 000 m³ (/an)	m³	0,442 €/m³	0,718 €/m³	1,16 €/an	1,16 €/an	0,342 €/m³	0,818 €/m³	0,394 €/m³	0,766 €/m³	0,372 €/m³	0,788 €/m³	0,2071 €/m³	0,9529 €/m³	0,446 €/m³	0,038 €/m³
Tranche de 75 000 à 100 000 m³ (/an)	m³	0,442 €/m³	0,718 €/m³	1,16 €/an	1,16 €/an	0,342 €/m³	0,818 €/m³	0,394 €/m³	0,766 €/m³	0,372 €/m³	0,788 €/m³	0,2071 €/m³	0,9529 €/m³	0,449 €/m³	0,035 €/m³
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	m³	0,442 €/m³	0,718 €/m³	1,16 €/an	1,16 €/an	0,342 €/m³	0,818 €/m³	0,394 €/m³	0,766 €/m³	0,372 €/m³	0,788 €/m³	0,2071 €/m³	0,9529 €/m³	0,449 €/m³	0,035 €/m³
Vente en Gros	m³	0,00 €/m³	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an	0,00 €/m³	0,61 €/an	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/an	0,00 €/m³	0,61 €/an	0,00 €/m³	0,61 €/an
Redevance pollution domestique	m³	0,31 €/m³													
Taxes : taux de TVA	%	5,50%													

Tarifs au 1er janvier 2015															
Désignation	Unité	CT Blavet Evel / Baud		CT Blavet Evel / Moustoir	CT Blavet Evel / Locminé	CT Auray-Belle Ile / CCBI		CT Ellé-Inam / Gourin		CT Ellé-Inam / Ellé		CT Ellé-Inam / Guisriff		CT Ellé-Inam / Le Saint	
		Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	abonnés	19,42 €/an	52,58 €/an	72,00 €/an	72,00 €/an	15,64 €/an	56,36 €/an	37,00 €/an	35,00 €/an	23,12 €/an	48,88 €/an	15,37 €/an	56,63 €/an	33,44 €/an	38,56 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	m³	0,796 €/m³	0,754 €/m³	1,55 €/an	1,55 €/an	0,787 €/m³	0,763 €/m³	0,619 €/m³	0,931 €/m³	0,74 €/m³	0,81 €/m³	0,491 €/m³	1,059 €/m³	0,634 €/m³	0,916 €/m³
Tranche de 30 à 100 m³ (/an)	m³	0,74 €/m³	0,81 €/m³	1,55 €/an	1,55 €/an	0,747 €/m³	0,803 €/m³	0,619 €/m³	0,931 €/m³	0,696 €/m³	0,854 €/m³	0,3246 €/m³	1,2254 €/m³	0,60 €/m³	0,95 €/m³
Tranche de 100 à 500 m³ (/an)	m³	0,74 €/m³	0,81 €/m³	1,55 €/an	1,55 €/an	0,747 €/m³	0,803 €/m³	0,619 €/m³	0,931 €/m³	0,696 €/m³	0,854 €/m³	0,3663 €/m³	1,1837 €/m³	0,607 €/m³	0,943 €/m³
Tranche de 500 à 1 000 m³ (/an)	m³	0,38 €/m³	0,81 €/m³	1,19 €/an	1,19 €/an	0,387 €/m³	0,803 €/m³	0,289 €/m³	0,901 €/m³	0,347 €/m³	0,843 €/m³	0,027 €/m³	1,163 €/m³	0,25 €/m³	0,942 €/m³
Tranche de 1 000 à 3 000 m³ (/an)	m³	0,402 €/m³	0,788 €/m³	1,19 €/an	1,19 €/an	0,387 €/m³	0,803 €/m³	0,289 €/m³	0,901 €/m³	0,358 €/m³	0,832 €/m³	0,0479 €/m³	1,1421 €/m³	0,254 €/m³	0,936 €/m³
Tranche de 3 000 à 6 000 m³ (/an)	m³	0,436 €/m³	0,754 €/m³	1,19 €/an	1,19 €/an	0,393 €/m³	0,797 €/m³	0,289 €/m³	0,901 €/m³	0,369 €/m³	0,821 €/m³	0,3805 €/m³	0,8095 €/m³	0,257 €/m³	0,933 €/m³
Tranche de 6 000 à 12 000 m³ (/an)	m³	0,436 €/m³	0,754 €/m³	1,19 €/an	1,19 €/an	0,393 €/m³	0,797 €/m³	0,289 €/m³	0,901 €/m³	0,391 €/m³	0,799 €/m³	0,3805 €/m³	0,8095 €/m³	0,261 €/m³	0,929 €/m³
Tranche de 12 000 à 24 000 m³ (/an)	m³	0,458 €/m³	0,732 €/m³	1,19 €/an	1,19 €/an	0,399 €/m³	0,791 €/m³	0,289 €/m³	0,901 €/m³	0,391 €/m³	0,799 €/m³	0,3805 €/m³	0,8095 €/m³	0,264 €/m³	0,926 €/m³
Tranche de 24 000 à 48 000 m³ (/an)	m³	0,458 €/m³	0,732 €/m³	1,19 €/an	1,19 €/an	0,399 €/m³	0,791 €/m³	0,289 €/m³	0,901 €/m³	0,391 €/m³	0,799 €/m³	0,3805 €/m³	0,8095 €/m³	0,267 €/m³	0,923 €/m³
Tranche de 48 000 à 75 000 m³ (/an)	m³	0,458 €/m³	0,732 €/m³	1,19 €/an	1,19 €/an	0,41 €/m³	0,78 €/m³	0,289 €/m³	0,901 €/m³	0,391 €/m³	0,799 €/m³	0,3805 €/m³	0,8095 €/m³	0,267 €/m³	0,923 €/m³
Tranche de 75 000 à 100 000 m³ (/an)	m³	0,458 €/m³	0,732 €/m³	1,19 €/an	1,19 €/an	0,41 €/m³	0,78 €/m³	0,289 €/m³	0,901 €/m³	0,391 €/m³	0,799 €/m³	0,0945 €/m³	1,0955 €/m³	0,274 €/m³	0,916 €/m³
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	m³	0,458 €/m³	0,732 €/m³	1,19 €/an	1,19 €/an	0,41 €/m³	0,78 €/m³	0,289 €/m³	0,901 €/m³	0,391 €/m³	0,799 €/m³	0,0945 €/m³	1,0955 €/m³	0,274 €/m³	0,916 €/m³
Vente en Gros	m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,61 €/an	0,61 €/an	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³
Redevance pollution domestique	m³	0,31 €/m³													
Taxes : taux de TVA	%	5,50%													

Tarifs au 1er janvier 2014														
Désignation	Unité	CT Scorff amont / Guéméné		CT Oust Moyen / CC Josselin		CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	CT Oust moyen / Réguiny		CT Oust aval / BVO		CT Oust aval / Roc Saint André		CT Oust aval / Sérent- Lizio	
		Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	abonnés	35,26 €/an	35,74 €/an	34,38 €/an	36,62 €/an	71,00 €/an	19,48 €/an	51,52 €/an	13,33 €/an	56,73 €/an	17,61 €/an	53,39 €/an	25,92 €/an	45,08 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	m³	0,684 €/m³	0,836 €/m³	0,7128 €/m³	0,8072 €/m³	1,52 €/an	0,777 €/m³	0,743 €/m³	0,5851 €/m³	0,9349 €/m³	0,66 €/m³	0,86 €/m³	0,624 €/m³	0,896 €/m³
Tranche de 30 à 100 m³ (/an)	m³	0,684 €/m³	0,836 €/m³	0,3762 €/m³	1,1438 €/m³	1,52 €/an	0,732 €/m³	0,788 €/m³	0,5624 €/m³	0,9576 €/m³	0,528 €/m³	0,992 €/m³	0,511 €/m³	1,009 €/m³
Tranche de 100 à 500 m³ (/an)	m³	0,684 €/m³	0,836 €/m³	0,3762 €/m³	1,1438 €/m³	1,52 €/an	0,732 €/m³	0,788 €/m³	0,5624 €/m³	0,9576 €/m³	0,528 €/m³	0,992 €/m³	0,511 €/m³	1,009 €/m³
Tranche de 500 à 1 000 m³ (/an)	m³	0,415 €/m³	0,745 €/m³	0,028 €/m³	1,132 €/m³	1,16 €/an	0,372 €/m³	0,788 €/m³	0,2137 €/m³	0,9463 €/m³	0,168 €/m³	0,992 €/m³	0,196 €/m³	0,964 €/m³
Tranche de 1 000 à 3 000 m³ (/an)	m³	0,415 €/m³	0,745 €/m³	0,028 €/m³	1,132 €/m³	1,16 €/an	0,395 €/m³	0,765 €/m³	0,2664 €/m³	0,9236 €/m³	0,168 €/m³	0,992 €/m³	0,196 €/m³	0,964 €/m³
Tranche de 3 000 à 6 000 m³ (/an)	m³	0,415 €/m³	0,745 €/m³	0,1107 €/m³	1,0493 €/m³	1,16 €/an	0,395 €/m³	0,765 €/m³	0,2664 €/m³	0,9236 €/m³	0,168 €/m³	0,992 €/m³	0,207 €/m³	0,953 €/m³
Tranche de 6 000 à 12 000 m³ (/an)	m³	0,415 €/m³	0,745 €/m³	0,1934 €/m³	0,9666 €/m³	1,16 €/an	0,406 €/m³	0,754 €/m³	0,2664 €/m³	0,9236 €/m³	0,19 €/m³	0,97 €/m³	0,23 €/m³	0,93 €/m³
Tranche de 12 000 à 24 000 m³ (/an)	m³	0,415 €/m³	0,745 €/m³	0,2879 €/m³	0,8721 €/m³	1,16 €/an	0,406 €/m³	0,754 €/m³	0,2591 €/m³	0,9009 €/m³	0,212 €/m³	0,948 €/m³	0,23 €/m³	0,93 €/m³
Tranche de 24 000 à 48 000 m³ (/an)	m³	0,415 €/m³	0,745 €/m³	0,3115 €/m³	0,8485 €/m³	1,16 €/an	0,417 €/m³	0,743 €/m³	0,2591 €/m³	0,9009 €/m³	0,212 €/m³	0,948 €/m³	0,252 €/m³	0,908 €/m³
Tranche de 48 000 à 75 000 m³ (/an)	m³	0,415 €/m³	0,745 €/m³	0,3824 €/m³	0,7776 €/m³	1,16 €/an	0,417 €/m³	0,743 €/m³	0,2591 €/m³	0,9009 €/m³	0,212 €/m³	0,948 €/m³	0,264 €/m³	0,896 €/m³
Tranche de 75 000 à 100 000 m³ (/an)	m³	0,415 €/m³	0,745 €/m³	0,3824 €/m³	0,7776 €/m³	1,16 €/an	0,417 €/m³	0,743 €/m³	0,2591 €/m³	0,9009 €/m³	0,212 €/m³	0,948 €/m³	0,275 €/m³	0,885 €/m³
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	m³	0,415 €/m³	0,745 €/m³	0,3824 €/m³	0,7776 €/m³	1,16 €/an	0,407 €/m³	0,743 €/m³	0,2591 €/m³	0,9009 €/m³	0,212 €/m³	0,948 €/m³	0,298 €/m³	0,862 €/m³
Vente en Gros	m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/an	0,61 €/an	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/an	0,00 €/m³	0,61 €/an	0,00 €/m³	0,61 €/an
Redevance pollution domestique	m³	0,31 €/m³												
Taxes : taux de TVA	%	5,50%												

Tarifs au 1er janvier 2015														
Désignation	Unité	CT Scorff amont / Guéméné		CT Oust Moyen / CC Josselin		CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	CT Oust moyen / Réguiny		CT Oust aval / BVO		CT Oust aval / Roc Saint André		CT Oust aval / Sérent- Lizio	
		Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	abonnés	35,74 €/an	36,26 €/an	35,62 €/an	36,38 €/an	72,00 €/an	20,54 €/an	51,46 €/an	15,61 €/an	56,39 €/an	18,55 €/an	53,45 €/an	27,05 €/an	44,95 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	m³	0,227 €/m³	1,323 €/m³	0,7471 €/m³	0,8029 €/m³	1,55 €/an	0,796 €/m³	0,754 €/m³	0,5791 €/m³	0,9709 €/m³	0,677 €/m³	0,873 €/m³	0,639 €/m³	0,911 €/m³
Tranche de 30 à 100 m³ (/an)	m³	0,227 €/m³	1,323 €/m³	0,4126 €/m³	1,1374 €/m³	1,55 €/an	0,751 €/m³	0,799 €/m³	0,5565 €/m³	0,9935 €/m³	0,545 €/m³	1,005 €/m³	0,527 €/m³	1,023 €/m³
Tranche de 100 à 500 m³ (/an)	m³	0,227 €/m³	1,323 €/m³	0,4126 €/m³	1,1374 €/m³	1,55 €/an	0,751 €/m³	0,799 €/m³	0,5565 €/m³	0,9935 €/m³	0,545 €/m³	1,005 €/m³	0,527 €/m³	1,023 €/m³
Tranche de 500 à 1 000 m³ (/an)	m³	- 0,041 €/m³	1,231 €/m³	0,0644 €/m³	1,1256 €/m³	1,19 €/an	0,391 €/m³	0,799 €/m³	0,2078 €/m³	0,9822 €/m³	0,185 €/m³	1,005 €/m³	0,212 €/m³	0,978 €/m³
Tranche de 1 000 à 3 000 m³ (/an)	m³	- 0,041 €/m³	1,231 €/m³	0,0644 €/m³	1,1256 €/m³	1,19 €/an	0,414 €/m³	0,776 €/m³	0,2304 €/m³	0,9596 €/m³	0,185 €/m³	1,005 €/m³	0,212 €/m³	0,978 €/m³
Tranche de 3 000 à 6 000 m³ (/an)	m³	- 0,041 €/m³	1,231 €/m³	0,1465 €/m³	1,0435 €/m³	1,19 €/an	0,414 €/m³	0,776 €/m³	0,2304 €/m³	0,9596 €/m³	0,185 €/m³	1,005 €/m³	0,223 €/m³	0,967 €/m³
Tranche de 6 000 à 12 000 m³ (/an)	m³	- 0,041 €/m³	1,231 €/m³	0,2287 €/m³	0,9613 €/m³	1,19 €/an	0,425 €/m³	0,765 €/m³	0,2304 €/m³	0,9596 €/m³	0,207 €/m³	0,983 €/m³	0,245 €/m³	0,945 €/m³
Tranche de 12 000 à 24 000 m³ (/an)	m³	- 0,041 €/m³	1,231 €/m³	0,3225 €/m³	0,8675 €/m³	1,19 €/an	0,425 €/m³	0,765 €/m³	0,2529 €/m³	0,9371 €/m³	0,229 €/m³	0,961 €/m³	0,245 €/m³	0,945 €/m³
Tranche de 24 000 à 48 000 m³ (/an)	m³	- 0,041 €/m³	1,231 €/m³	0,346 €/m³	0,844 €/m³	1,19 €/an	0,436 €/m³	0,754 €/m³	0,2529 €/m³	0,9371 €/m³	0,229 €/m³	0,961 €/m³	0,268 €/m³	0,922 €/m³
Tranche de 48 000 à 75 000 m³ (/an)	m³	- 0,041 €/m³	1,231 €/m³	0,4164 €/m³	0,7736 €/m³	1,19 €/an	0,436 €/m³	0,754 €/m³	0,2529 €/m³	0,9371 €/m³	0,229 €/m³	0,961 €/m³	0,279 €/m³	0,911 €/m³
Tranche de 75 000 à 100 000 m³ (/an)	m³	- 0,041 €/m³	1,231 €/m³	0,4164 €/m³	0,7736 €/m³	1,19 €/an	0,436 €/m³	0,754 €/m³	0,2529 €/m³	0,9371 €/m³	0,229 €/m³	0,961 €/m³	0,29 €/m³	0,90 €/m³
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	m³	- 0,041 €/m³	1,231 €/m³	0,4164 €/m³	0,7736 €/m³	1,19 €/an	0,436 €/m³	0,754 €/m³	0,2529 €/m³	0,9371 €/m³	0,229 €/m³	0,961 €/m³	0,313 €/m³	0,877 €/m³
Vente en Gros	m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,61 €/an	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/an
Redevance pollution domestique	m³	0,31 €/m³												
Taxes : taux de TVA	%	5,50%												

Tarifs au 1er janvier 2014						
		CT Aff / Guer	CT Aff / SIAEP Carentoir	CT Saint Jacut / SIAEP Saint	CT Muzillac / Muzillac	CT Muzillac / La Roche Bernard
Désignation	Unité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité
Abonnement ordinaire	abonnés	71,00 €/an	71,00 €/an	71,00 €/an	71,00 €/an	71,00 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	m³	1,52 €/an	1,52 €/an	1,52 €/an	1,52 €/an	1,52 €/an
Tranche de 30 à 100 m³ (/an)	m³	1,52 €/an	1,52 €/an	1,52 €/an	1,52 €/an	1,52 €/an
Tranche de 100 à 500 m³ (/an)	m³	1,52 €/an	1,52 €/an	1,52 €/an	1,52 €/an	1,52 €/an
Tranche de 500 à 1 000 m³ (/an)	m³	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an
Tranche de 1 000 à 3 000 m³ (/an)	m³	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an
Tranche de 3 000 à 6 000 m³ (/an)	m³	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an
Tranche de 6 000 à 12 000 m³ (/an)	m³	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an
Tranche de 12 000 à 24 000 m³ (/an)	m³	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an
Tranche de 24 000 à 48 000 m³ (/an)	m³	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an
Tranche de 48 000 à 75 000 m³ (/an)	m³	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an
Tranche de 75 000 à 100 000 m³ (/an)	m³	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	m³	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an
Vente en Gros	m³	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an

Redevance pollution domestique	m³	0,31 €/m³
Taxes : taux de TVA	%	5,50%

Tarifs au 1er janvier 2015								
		CT Aff / Guer	CT Aff / SIAEP Carentoir	CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	CT Muzillac / Muzillac	CT Muzillac / La Roche Bernard	CT Blavet Océan / Hennebont	
Désignation	Unité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	abonnés	72,00 €/an	72,00 €/an	72,00 €/an	72,00 €/an	72,00 €/an	42,68 €/an	29,32 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	m³	1,55 €/an	1,55 €/an	1,55 €/an	1,55 €/an	1,55 €/an	0,576 €/m³	0,974 €/m³
Tranche de 30 à 100 m³ (/an)	m³	1,55 €/an	1,55 €/an	1,55 €/an	1,55 €/an	1,55 €/an	0,3532 €/m³	1,1968 €/m³
Tranche de 100 à 500 m³ (/an)	m³	1,55 €/an	1,55 €/an	1,55 €/an	1,55 €/an	1,55 €/an	0,3532 €/m³	1,1968 €/m³
Tranche de 500 à 1 000 m³ (/an)	m³	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	0,0401 €/m³	1,1499 €/m³
Tranche de 1 000 à 3 000 m³ (/an)	m³	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	0,0401 €/m³	1,1499 €/m³
Tranche de 3 000 à 6 000 m³ (/an)	m³	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	0,0401 €/m³	1,1499 €/m³
Tranche de 6 000 à 12 000 m³ (/an)	m³	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	0,0987 €/m³	1,0913 €/m³
Tranche de 12 000 à 24 000 m³ (/an)	m³	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	0,0987 €/m³	1,0913 €/m³
Tranche de 24 000 à 48 000 m³ (/an)	m³	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	0,1574 €/m³	1,0326 €/m³
Tranche de 48 000 à 75 000 m³ (/an)	m³	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	0,1574 €/m³	1,0326 €/m³
Tranche de 75 000 à 100 000 m³ (/an)	m³	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	0,1574 €/m³	1,0326 €/m³
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	m³	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	0,1574 €/m³	1,0326 €/m³
Vente en Gros	m³	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an	0,00 €/m³	0,61 €/m³

Redevance pollution domestique	m³	0,31 €/m³
Taxes : taux de TVA	%	5,50%

ANNEXE 3

2014	CT Blavet Evel / Baud	CT Blavet Evel / Moustoir	CT Blavet Evel / Locminé	CT Auray- Belle Ile / CCBI	CT Ellé- Inam / Ellé	CT Ellé- Inam / Gourin	CT Ellé- Inam / Guisriff	CT Ellé- Inam / Le Saint	CT Scorff amont / Guemené	
Plan de réseaux	15 points	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	0 ou 5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Inventaire des réseaux	30 points	30	30	30	30	30	28	30	30	26
Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
date ou la période de pose pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des	1 à 5	5	5	5	5	5	3	5	5	1
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	75 points	75	75	75	75	75	75	75	75	70
Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0 ou 5	5	5	5	5	5	5	5	5	0
TOTAL	120	120	120	120	120	120	118	120	120	111

2014		CT Oust Moyen / CC Josselin	CT Oust moyen / Saint Jean	CT Oust moyen / Réguiny	CT Oust aval / BVO	CT Oust aval / Roc Saint André	CT Oust aval / Sérent- Lizio	CT Aff/ Guer	CT Aff / SIAEP Carentoir	CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	CT Muzillac / Muzillac	CT Muzillac / La Roche Bernard
Plan de réseaux	15 points	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	0 ou 5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Inventaire des réseaux	30 points	30	30	30	30	30	30	28	28	28	28	28
Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
date ou la période de pose pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des	1 à 5	5	5	5	5	5	5	3	3	3	3	3
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	75 points	70	75	75	75	75	75	65	65	65	65	65
Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	0	0	0	0	0
mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0 ou 5	0	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
TOTAL	120	115	120	120	120	120	120	108	108	108	108	108

ANNEXE 4

<i>Collège Territorial</i>	<i>Intitulé du marché</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Date de notification</i>
AFF	MAC 2014-2016 Collège Territorial de l'Aff	R2AE CISE	Mini 50 000 € Maxi 130 000 € HT/AN	17/03/2014
AFF	Programme 2014 - Collège Territorial de l'Aff	SATEC	624 012,50 €	22/05/2014
AURAY BELLE ILE	Programme 2014 belle ile - lot 1 travaux avec tranchées	CISE TP	99 429,00 €	11/12/2014
AURAY BELLE ILE	Programme 2014 belle ile - lot 2 travaux sans tranchée	TELEREP	96 265,00 €	12/12/2014
AURAY BELLE ILE	MOE PROG 2015-2017	ARTELIA	35 910,00 €	12/12/2014
BELLE ILE	Installation et exploitation d'un système de relève à distance d'un parc de compteurs d'eau à Belle-Ile en Mer - Collège Territorial Auray / Belle-Ile	SAUR	712 082,50 €	15/05/2014
BLAVET EVEL	Renouvellement et déplacement accélérateur Kergicquel à NAIZIN	SAUR	77 040,00 €	10/07/2014
BLAVET EVEL	Programme 2014	SBCEA	522 199,00 €	30/04/2014
BLAVET EVEL	MOE MAC 2015-2017	IRH	47 782,50 €	15/12/2014
BLAVET EVEL	MOE programme 2015-2014	IRH	81 600,00 €	15/12/2014
EAU DU MORBIHAN	Sécurisation secteur Moustoir Remungol	SBCEA	235 906,00 €	11/03/2014
EAU DU MORBIHAN	Chloration Moustoir Remungol	SAUR	48 210,78 €	24/02/2014
ELLE INAM	Programme ELLE 2014	TRAOUEN et cie/TOULGOAT	432 442,70 €	23/05/2014
ELLE INAM	MAC ELLE INAM 2014-2016	TRAOUEN/TOULGOAT	Mini 50 000 € Maxi 160 000 € HT/AN	24/02/2014
MUZILLAC	Déviation Muzillac Pont Chaland/Placeno	STURNO	136 372,50 €	02/04/2014
MUZILLAC	Programme 2014 Muzillac	STURNO	188 713,00 €	23/10/2014
MUZILLAC	Programme 2014 LRB	DEHE TP	95 852,00 €	20/08/2014
MUZILLAC	MOE MAC 2015-2017	GIRUS	39 885,00 €	12/12/2014
MUZILLAC	MOE PROG 2015-2017	Cabinet BOURGOIS	65 415,00 €	15/12/2014
MUZILLAC	Télé relève Billiers Damgan Travaux et Exploitation	M2O CITY	473 459 € TVX et 137 533 € HT Exploitation	26/03/2014
OUST AVAL	Programme 2014 BVO	TPC OUEST	397 176,00 €	24/11/2014
OUST AVAL	MOE MAC 2015-2017	ARTELIA	32 080,00 €	12/12/2014
OUST AVAL	MOE PROG 2015-2017	ARTELIA	70 056,00 €	12/12/2014
OUST AVAL	MAC 2014 Oust Aval	TPC OUEST	Mini 300 000 € HT Maxi 400 000 € HT	14/02/2014
OUST MOYEN	Programme Josselin	COCA ATLANTIQUE	194 736,50 €	06/06/2014
OUST MOYEN	Programme St Jean	SOGEA ATLANTIQUE	202 200,00 €	28/08/2014
OUST MOYEN	MOE MAC 2015-2017	Cabinet BOURGOIS	31 240,93 €	
OUST MOYEN	MOE programme 2015-2017	Cabinet BOURGOIS	74 160,00 €	

Envoyé en préfecture le 02/07/2015

Reçu en préfecture le 02/07/2015

Affiché le

ID : 0961255601072-20150626-CS_2015_041-DE

<i>Collège Territorial</i>	<i>Intitulé du marché</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Date de notification</i>
OUST MOYEN	MAC St Jean Blay+Les Forges, Buléon et Lantillac	ALRE TP	Mini 80 000 €- Maxi 200 000 €	16/01/2014
SAINT-JACUT	Programme Exceptionnel Fonte 2014-2015	SOGEA/COCA	362 708,00 €	31/03/2014
SAINT-JACUT	Programme 2014 - TF et TC	COCA/SOGEA	421 517,90 €	25/04/2014
SCORFF AMONT	MOE programme 2015-2014	Cabinet BOURGOIS	22 020,60 €	



Établissement public du ministère chargé du développement durable



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement

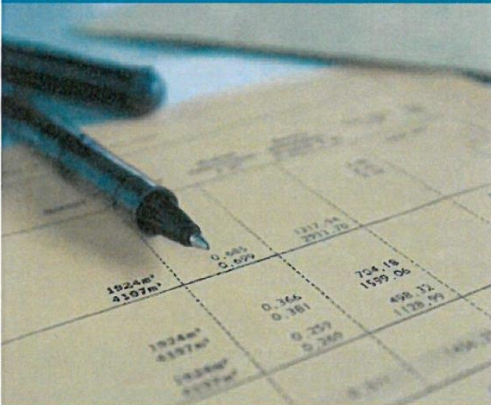
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

Note d'information de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

édition mars 2014
Chiffres 2013

L'article 161 de la loi modifiant l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances garantissant la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2011, le niveau moyen du prix de l'eau en France était de 3,9 € TTC/m³ et de 3,7 € TTC/m³ dans le bassin Loire-Bretagne (estimation Loire-Bretagne 2013 d'après SISPEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 12 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- ▮ la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- ▮ la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- ▮ la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- ▮ la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la redevance de pollution, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égoût

s'acquittent, en plus, de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

Une autre redevance, dite « de prélèvement » est due par les services d'eau en fonction de leurs prélèvements dans le milieu naturel. Elle est intégrée dans la part « eau potable » du prix de l'eau.

Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le conseil d'administration de l'agence de l'eau et le comité de bassin (dans la limite d'un plafond défini par la loi), Conseil d'administration et comité de bassin sont composés de représentants de toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

www.eau-loire-bretagne.fr

www.prenons-soin-de-leau.fr



COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2013 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 12 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2013, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 375 millions d'euros dont 302 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2013 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2013 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



Ex EMPLES D'ACTIONS AIDÉES PAR L'AgENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2013

Pour dépolluer les eaux

- 1 360 projets vont améliorer le fonctionnement des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement des villes
- La quasi-totalité des stations d'épuration des villes est désormais conforme aux normes européennes. Une conformité à maintenir !
- 64 000 assainissements non collectifs sont contrôlés avec une aide de l'agence et 1 650 sont réhabilités

Pour lutter contre les pollutions diffuses et toxiques

- Des mesures agro-environnementales sont contractualisées sur 16 400 hectares supplémentaires
- 3 164 km de haies et talus sont restaurés depuis 2007 dans le cadre du programme Breizh-bocage
- 174 communes et communautés urbaines sont aidées pour leur démarche « zéro phyto »
- 87 actions de réduction des pollutions à la source sont engagées dans l'industrie
- Des programmes de protection sont en cours pour 107 des 137 captages prioritaires « Grenelle »

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 958 km de cours d'eau sont restaurés
- 126 ouvrages sont révisés ou aménagés pour restaurer la circulation des poissons et des sédiments dans les cours d'eau
- 5 250 hectares de zones humides sont restaurés et entretenus, dont 700 par acquisition

Pour préserver le littoral

- 514 projets sont engagés pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied et la conchyliculture et pour réduire les pollutions portuaires
- 1 200 diagnostics d'exploitations sont financés dans les bassins versants des huit baies à algues vertes

Pour une gestion solidaire des eaux

- 415 000 personnes bénéficient des projets pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement, essentiellement en Afrique sub-saharienne

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- 56 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) planifient la gestion de l'eau sur le territoire ; elles couvrent 84 % du bassin Loire-Bretagne
- 354 opérations territoriales sont en cours sur 92 % du bassin avec des syndicats de bassin versant ou de rivière pour réduire les pollutions diffuses et restaurer les milieux aquatiques
- Des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements
- 2 millions de résultats sur la qualité des eaux et des cours d'eau sont intégrés dans la base de données « Osur » accessible depuis le site internet de l'agence de l'eau

Des retours d'expériences, des guides, des cahiers des charges types pour aider les collectivités à préserver l'eau et les milieux aquatiques

- Le curage des lagunes d'épuration, guide méthodologique
 - L'atlas de l'assainissement non collectif
 - Un modèle de cahier des charges pour l'étude du patrimoine eau potable
 - Agir pour l'eau, les espaces, les espèces, recueil d'expériences dans le cadre du Plan Loire
 - Cahier des charges type pour la réalisation des projets de baignade
 - Réduire les pollutions bactériologiques sur les bassins versants littoraux, guide méthodologique
 - Informer et animer le débat public sur l'eau, recueil d'expériences
 - Les Trophées de l'eau 2013, douze actions exemplaires pour l'eau
- Ces documents sont disponibles sur www.eau-loire-bretagne.fr, rubrique collectivités



Les six agences de l'eau françaises

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Délégation Armor-Finistère

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraa - Bât B
18 rue du Sabot
22440 PLOUFFRAGAN
Tél : 02 96 33 62 45 - Fax 02 96 33 62 42
armor-finistere@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Anjou-Maine

17 rue Jean Grémillon • CS12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél : 02 43 86 96 18 - Fax 02 43 86 96 11
anjou-maine@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue du Lion • CS36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél : 02 38 51 73 73 - Fax 02 38 51 74 74
webmestre@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue du Lion • CS36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél : 02 38 51 73 73 - Fax 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Ouest atlantique

1 rue Eugène Varlin - CS40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél : 02 40 73 06 00 - Fax 02 40 73 39 93
ouest-atlantique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Coëlette • CS20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél : 05 49 38 09 82 - Fax 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS40039
63370 LEMPDES
Tél : 04 73 17 07 10 - Fax 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



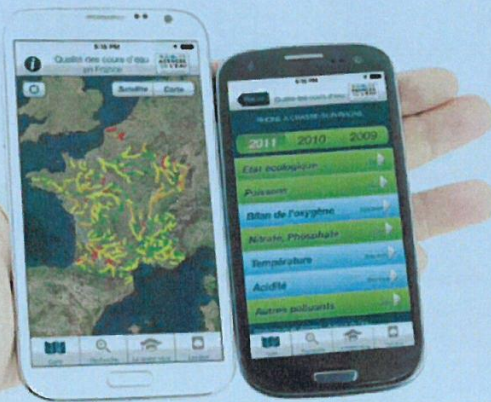
La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 10 régions et 36 départements en tout ou partie, 7 358 communes et 12,4 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante : les deux tiers de l'élevage français et 50 % des productions céréalières sont situés en Loire-Bretagne



CONNAÎTRE LES RESSOURCES EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

La qualité des cours d'eau de France métropolitaine

sur votre mobile

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des cours d'eau peuvent être consultées depuis le bord de l'eau grâce à l'application "qualité rivière".

L'application "qualité rivière" est disponible gratuitement sur AppStore et Android Market.



Le 16 décembre 1964, la loi "relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution" créait, par ses articles 13 et 14, les comités de bassin et les agences de l'eau

